



Wallonie-FRANCE

Expression libre, démocratique et pluraliste

BELGIQUE - BELGIË
P.P.
4020 LIÈGE 2
BC 1896

N° d'agrément P201066
Bureau de dépôt: 4020 Liège 2
Bimestriel, mai. / juin. 2010
N° 90 - 3,50 €

ASBL - ® N° dépôt : 0088398 - Exp. : 49 B, av. C. de Gerlache, 4000 Liège

PÉRIODIQUE D'INFORMATION ET DE RÉFLEXION, FONDÉ EN 1994

Sommaire

Particratie ou Présidentocratie
R. Collignon, p. 2

Enfin ! Oculus, p. 3

Pourquoi ne pas dire ce que nous sommes ? / J. Rogissart, p. 4

Identité, nécessaire et indispensable / R. Collignon, p. 5

Vive l'identité wallonne !
Claude Thayse, p. 6

Ne dites plus "le" mais "les" FDF
F. Detif, p. 8

Nous avons lu, p. 9

Bruxelles, ville française et ville libre
Conférence de J. Lenain, p. 10

Le rattachisme et la problématique bruxelloise / A. Schreurs, p. 15

Eric Zemmour a raison
F. Detif, p. 16

Condamner les propos d'E. Zemmour ?... / P. Mélot, p. 17

«Un choc wallon en bleu-blanc-rouge» / P. Mélot, p. 18

Détente, p. 18

Billet sur la Francophonie
P. Bertrand, p. 19

Deux avis sur BHV, p. 20

Billet de la Nouvelle Wallonie Libre
J. Rogissart, p. 21

Situation politique au jour le jour, p. 22

Épinglé dans la presse
J. Liénard, p. 25

Liège et Petit Robert,
M. Suttor et J. Liénard, p. 27

Les articles n'engagent que leurs auteurs



Que les mânes de Dominique Ingres veuillent bien nous pardonner le pastiche de son tableau, célèbre pour de nombreux Liégeois.

Particratie ou Présidentocratie

Robert Collignon, ancien ministre-président de la Région wallonne

On peut largement considérer que la Belgique francophone est aujourd'hui gouvernée par un quadriumvirat. Émules de Pomée, César et Crassus, à moins que ce ne soit d'Octave, Antoine et Lépide, Joëlle, Didier, Jean-Michel et Elio se partagent un impérial qui n'a rien à envier à des Romains qui, pour leur part, ne s'étaient risqués qu'au triumvirat.

Chaque présidence, sous des règles diverses et quelle que soit la formation politique, est en fait une omnipotence de pouvoirs.

Les courants politiques idéologiques ou institutionnels que nous avons connus jusqu'à la fin du siècle dernier sont désormais considérés comme «politiquement incorrects».

En dépit de faibles nuances de parti, c'est le règne de la pensée unique. C'était déjà une réalité sur le plan institutionnel. C'est devenu un fait au point de vue idéologique. La ressemblance des programmes gomme les différences, celles-ci étant à présent plus historiques que réelles.

Le rôle des médias dans cette évolution est loin d'être négligeable. Ne parle-t-on pas de « média-cratie » se transformant généralement en « médiocratie » ?

Auparavant, la politique définissait une théorie et s'efforçait de convaincre la population ; aujourd'hui le sondage détermine la politique et impose l'atmosphère du moment sans réflexion sur l'avenir et ses perspectives.

Le Président désigne les Ministres dans le cadre d'un pouvoir discrétionnaire, ce qui entraîne une prépondérance du désigné par rapport à l'élu d'autant que très souvent ces désignés ont échappé au suffrage électoral.

Certes, le formateur est désigné par le Roi mais après concertation avec les Présidents (en 1988, le formateur était supplanté par un Premier ministre désigné par son parti).

nière des premiers Capétiens, supprimant tout débat électif. Et c'est le Président Di Rupo préparant «Magnétiquement» son poulain à la succession.

C'est Didier Reynders prolongeant son cumul après un coup d'État raté.

C'est Joëlle Milquet qui mettra un temps considérable à passer le relais à celui qu'elle désigne... au-delà de 2011.

Enfin, Jean-Michel Javaux a adoubé sa nouvelle co-présidente. Quelle étrange application de la démocratie que celle qui intègre des principes d'absolutisme.

Y a-t-il un remède à cette dérive ? Probablement en instaurant un système électoral par circonscription uninominale.

Il est évident que les grandes circonscriptions favorisent les diktats présidentiels : liste européenne, liste du Sénat, projet de circonscription (Belgique pour la Chambre, Wallonie pour le parlement wallon) .

Redonner à l'élu son indépendance critique constitue l'élément essentiel de la démocratie.

Peut-on imaginer que les Ministres reçoivent individuellement leur assentiment de l'assemblée parlementaire, chargée de les contrôler ?

Et même si Tocqueville prétendait que la démocratie était moins un régime politique qu'un processus historique, continuer à gérer le pays de cette manière nous conduit tout droit à l'oligarchie. ■

Redonner à l'élu son indépendance critique constitue l'élément essentiel de la démocratie.

Les Exécutifs régionaux et communautaires sont composés exclusivement par la volonté présidentielle.

En outre, les Présidents bouleversent l'échiquier sorti des urnes en désignant des fédéraux à la Région, des régionaux au fédéral et maintenant, les européens interviennent. Les Présidents organisent également l'élection des parlementaires via le jeu des suppléants.

Ceux-ci reçoivent finalement leur siège au bon vouloir du Président, ils sont naturellement dans un état de soumission totale.

En outre, le Président coopte ou intronise son successeur à la ma-

Enfin !

«Tout vient à point à qui sait attendre.» Voilà un proverbe plein de sagesse que *Wallonie-France*, en observatrice inlassable de la dégradation de l'État belge, a bien dû se résigner à ériger en ligne de conduite. D'ailleurs notre revue avait-elle d'autre choix que la patience, elle qui adresse principalement ses réflexions à une population wallonne encore niaiseusement noir-jaune-rouge ? Il faut dire à la décharge du citoyen wallon, crédule sur son avenir politique comme il n'est pas permis, qu'il est entretenu dans la stagnation institutionnelle belge — et avec quelle ardeur ! — par une cohorte de mandataires politiques (dont 55 coûteux ministres !) et de nombreux journalistes qui, tous les jours que fait Albert II, plongent leur cuillère avide dans la gluante soupe belgicaine... Mais pourquoi vous parler de patience récompensée ? Les choses seraient-elles en train de changer dans le sens que nous recommandons depuis si longtemps ? Changer, c'est beaucoup dire... Plutôt, frémir. Ce qui est déjà un progrès. Mais voyons de plus près la bonne nouvelle qui, bien que tombée le 1^{er} avril, n'a rien d'un facétieux poisson.

C'est donc vrai ! Aurions-nous été entendus ? Ce que nous suggérons, ce que nous réclamons à cor et à cri dans nos colonnes vient de se réaliser : À bas la pesante et vague appellation "Région wallonne" ! Vive le nom "Wallonie", dénomination précise et fière de notre entité politique et géographique ! Fini le simple adjetif qualifiant notre région. Place au nom légitime qu'elle est en droit de porter. À l'image de la Normandie, de la Pi-

cardie, de la Bretagne. A-t-on jamais parlé de la Région "auvergnate", comme on qualifie de cette épithète une race de vaches élevées en "Auvergne" ? Et qui aurait eu l'idée d'accorder l'adjectif "bourguignonne" à cette Région administrative ainsi qu'en le fait pour la fondue originaire de "Bourgogne" ? Nommer notre Région : il en a fallu du temps, de l'encre et de la salive pour en arriver à cette nécessité, à cette évidence ! Mais bon, c'est fait, c'est fait.

Réjouissons-nous et donnons à nos lecteurs quelques détails sur la nouvelle et, espérons-le, définitive dénomination de notre Région.

C'est donc le jeudi 1^{er} avril dernier que le gouvernement régional de Wallonie, concrétisant une note d'orientation déposée par le ministre-président Rudy Demotte le 11 mars précédent, a pris une décision visant à promouvoir la dénomination "Wallonie" intitulée : *Identité wallonne : la «Région wallonne» fait place à la «Wallonie» et Namur est sa capitale*.

Concrètement, le terme "Wallonie" sera désormais utilisé :

1. comme signature sur le logo de l'institution régionale ;
2. sur la signalétique identifiant l'institution, son gouvernement et son administration ;
3. dans toutes les campagnes et initiatives de communication du Gouvernement, des ministres et de l'administration ou bénéficiant de leur soutien ;
4. sur les publications du Gouvernement, des ministres et de l'administration ;
5. sur la papeterie du Gouvernement, des ministres, des cabinets ministériels et de l'administration ;

6. sur les produits dérivés réalisés par ces instances.

À noter : dans l'attente de la modification de la Constitution en conséquence — ce qui n'est pas gagné ! —, l'appellation "Région wallonne" continuera d'être utilisée sur les actes officiels pour lesquels la législation prescrit cet usage. De même, les formules officielles "Gouvernement wallon" et "Parlement wallon" restent d'application, mais les formules "Gouvernement de Wallonie" et "Parlement de Wallonie" pourront être utilisées comme équivalentes.

Dans la foulée est adopté un avant-projet de décret qui consacre pleinement Namur comme capitale de la Wallonie et l'institue officiellement comme siège du Parlement wallon et du Gouvernement wallon (à l'instar du drapeau, de l'hymne et de la fête déjà pleinement consacrés antérieurement).

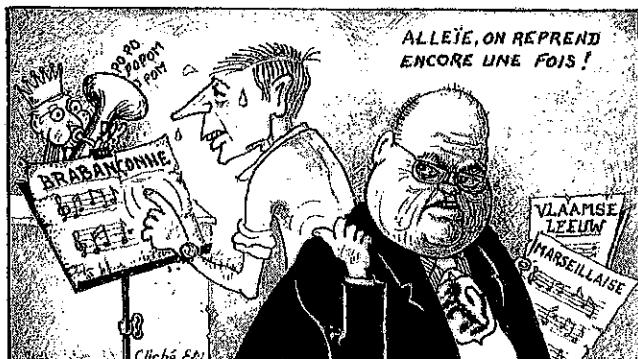
Enfin, dans l'optique d'une meilleure visibilité, le logo régional ne sera plus le "W" rouge terminé par une flèche pointée vers le haut sur fond jaune, mais le coq hardi de Paulus surplombant le mot "Wallonie" — Ne serait-ce pas là l'amorce d'un retour discret dans la famille du coq gaulois ? Et puisqu'une Région se doit d'arborer une devise emblématique, la Wallonie, à l'inverse de l'état d'esprit régnant largement en Flandre (cf. *Vlaanderen waar Vlamingen thuis zijn* *), a confirmé dans ce rôle la formule "Wallonie, terre d'accueil" dans laquelle l'immense majorité des Wallons se reconnaissent depuis des siècles et... le prouvent tous les jours, notamment à l'égard des Flamands qui s'installent en Wallonie !

Oculus

* La Flandre où les Flamands sont chez eux.

Sous la haute direction du *Kapelmeester, de Heer Zan-Luc Dehaene, M. Yves Leterme, Premier ministre de la Belgique-Fédérale-de-Coopération*, apprend son nouvel hymne national afin d'encore mieux rassurer les francophones.

Sa Majesté Albert II a daigné marquer son auguste satisfaction.
(communiqué du Palais).



Pourquoi ne pas dire ce que nous sommes ?

Jacques Rogissart

Il était une fois un ministre-président qui nous donna le beau rêve d'une définition limpide et franche de l'identité wallonne. Hélas ! les gardiens du néant eurent tôt fait de le cibler de leurs maléfices à ras des orties. Pensez donc ! La Wallonie a bien autre chose à faire (mais quoi exactement ?), la situation politique, cristallisée justement sur les problèmes identitaires, ne souffrait pas une telle division et puis, *horresco referens* comme dirait Mme Arena, n'allait-on pas ressembler à la Flandre, nationaliste, donc nauséabonde, qui tire pourtant sa force d'une vigoureuse conscience d'elle-même ? Le bon ministre-président ne connaissait pas les charmes propres à conjurer ces sortilèges. C'est ainsi qu'à l'identité, il substitua l'image, puis, car c'était encore trop, la "figure emblématique" du pays wallon. Bon, il resterait quelque chose de la vision initiale : la langue des décrets ne parlerait plus de Région wallonne, mais de Wallonie — la pauvre, c'était bien le moins qu'on l'appelle par son nom ! On ne toucherait pas à son drapeau (c'est encore heureux) et on ne corrigera pas les paroles niaiseusement sirupeuses de son hymne officiel, si bien accordé au cosmopolitisme béat de nos grands partis. Mais on le pourvoirait, en guise de légende sur ses armes, d'un gentil slogan de syndicat d'initiatives : "Wallonie, terre d'accueil". C'est un signe d'amitié aux touristes et nous n'avons rien contre à ce titre, mais on peut aussi y voir l'expression d'un fantasme tapi dans l'inconscient des responsables : celui d'un peuple confondu avec l'humanité entière, ne cherchant noise à personne, même à ses persécuteurs, endurant aux affronts et docile aux règles des ensembles internationaux les plus étendus qu'il soit possible. À notre humble avis, la situation réelle requérait plutôt une devise évoquant l'effort, le combat et la victoire sur l'adversité, exactement comme les connurent nos aieux. Mais notre gauche somnole dans le songe d'un monde indifférencié et notre droite s'absorbe dans les algorithmes de l'économie planétarisée. Oh, elles se rencontrent facilement et le plus souvent se confondent ; seulement, entre elles, il n'y a pas de place pour l'idée de patrie.

Je m'en voudrais de pousser trop loin le sarcasme. M. Demotte a voulu donner corps à une heureuse inspiration. Mais les réflexes conditionnés, les frissons des chaises d'église du droits-de-l'hommisme autoproclamé et les sordides petits calculs de la politique politique ont dénaturé son projet jusqu'à l'exposer lui-même à une rigolade générale. Bien qu'il soit confit en belgicisme, il mérite mieux, car il travaille avec toute son énergie au redressement de notre économie et l'on ne saurait oublier que le plan Marshall-2 porte sa marque. Malheureusement, les pesanteurs de la social-dé-

mocratie brisent son envol vers une altitude où il pourrait davantage donner sa mesure.

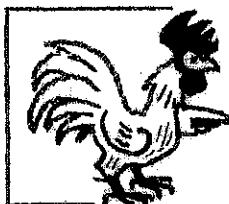
Avouons-le, l'évaporation du débat sur l'identité wallonne nous frustre. Non, en vérité, qu'il soit difficile à dénouer. La plus brève réflexion sur le sujet mène à conclure que cette identité est française. Notre langue est le français, notre culture est française, notre manière de raisonner est française, nos références à l'histoire sont formatées par une grille française. De quoi d'autre se composerait une identité ? Il n'y a pas une identité wallonne, il y a des identités wallonnes, chacune se rapportant à des terroirs pleins de mérites et d'attraits, mais assez distincts pour ne pas ressortir à une personnalité unique. Ce sont les vertus de notre francité qui font que nous nous ressemblons et que nous agissons selon des aspirations communes. Le grand mensonge belgicain n'a que trop dissimulé notre nature profonde. Remercions les Flamands de l'avoir déchiqueté. Nous allons revenir au clair sur ce que nous sommes. Tant que ce nettoyage mental ne sera pas accompli, la terrible faiblesse qui nous a plongés dans le déclin et la sujétion politique nous exposera à de nouveaux reculs.

Et ce ne sont pas les dangers immédiats qui manquent ! Les sommations communautaires de la Flandre en donnent le récapitulatif. Allons-nous, comme nous le faisons depuis près de 60 ans, acheter une fois de plus une paix aussi provisoire qu'illusoire avec elle au prix du peu qu'il nous reste à lui céder ? Et cela pour le plaisir masochiste de garder un lien, de plus en plus mince avec une nation qui n'en veut plus que pour exploiter, quelque temps encore, notre dévotion déraisonnable pour un État que nos pères ont bâti, mais qui ne ressemble plus à rien de ce qu'il fut et de ce qu'ils voulaient ? Il faut prendre au contraire les Flamands au mot et négocier âprement avec eux le contrat de notre séparation. Si l'on fait bien le compte de ce que nous coûte le *status quo* en termes de pertes, de manques à gagner et de compression de nos virtualités, il n'y a aucune considération économique qui s'oppose à notre émancipation. D'ailleurs, la conviction s'est répandue dans nos élites (je parle des vraies) que la Belgique est arrivée au bout du rouleau. C'est notre classe politique qui s'agrippe aux schémas du passé. Ce n'est pas le seul motif de la désaffection qu'elle encourt dans l'opinion publique, mais c'en est un et pas un des moindres.

Quoi de plus affligeant que de voir le PS et Ecolo lever leurs boucliers pour protéger les dernières prérogatives d'une royauté dont l'inutilité devient chaque année plus patente ? Quoi de plus insidieusement pernicieux >>>

que d'entendre le FDF décrier le séparatisme comme un tohu-bohu apocalyptique et mêler la défense de Bruxelles à celle d'une Belgique d'où jaillit précisément le péril ? Quant aux patenôtres du CDH, leur banalité lisse les met à l'abri de tout commentaire... Il y a malgré tout, paraît-il, un consensus de toutes ces formations pour tenir tête au prochain assaut nordiste. Nos délais

d'impression ne nous permettent pas d'attendre la bataille dont l'arrondissement Bruxelles-Hal-Vilvorde sera l'enjeu pour en éprouver la solidité. À l'heure de mettre ces lignes sous pli, qu'il me soit seulement permis de me répéter : l'identité n'est pas un sujet de discussion oiseuse ; le sursaut d'énergie dont nous avons besoin dépend pour beaucoup de son éclaircissement. ■



Identité, nécessaire et indispensable

Robert Collignon

J'ai déclaré en 1994 que, s'il n'y a pas d'identité wallonne, nous, les responsables politiques, nous avons le devoir de la créer.

Plus que jamais, le destin de la Wallonie est lié à l'image que les Wallons ont d'eux-mêmes. La fierté d'appartenance est liée au développement d'un pays, d'une région.

Appartenir à une Région chargée d'histoire et être partie prenante de la culture française ne peut laisser le Wallon indifférent.

Le sentiment national belge, s'il a existé, ne peut constituer un frein à la manifestation de fierté wallonne, puisque l'État Belgique demeure une

construction artificielle, amalgame de deux peuples appartenant à des origines opposées dont les cultures germanique et latine traduisent l'éloignement des deux peuples.

La dualité Wallonie-Bruxelles sous le vocable communauté française a paralysé la Wallonie.

Sous prétexte de solidarité, la Wallonie a été castrée de ses compétences essentielles : culture, enseignement, télévision, d'où la négation de la Wallonie et de son passé truffé de combats sociaux et de volonté d'autonomie institutionnelle !

Transférer les dernières compétences de la communauté vers la Wal-

nie permettrait à celle-ci de promouvoir de concert son développement économique et culturel.

Mettons en évidence les entreprises wallonnes en coopération avec nos universités qui développent un savoir-faire inégalé.

Glorifions ceux et celles qui, culturellement ou sportivement, doivent être les ambassadeurs de notre Région. Affirmons la réussite de ceux-ci qui est d'abord un honneur pour la Wallonie.

Oui, ceux qui réussissent à Paris ou ailleurs appartiennent à la Wallonie. Arrêtons les épithètes belges et rendons à la Wallonie ses attributs. ■

Wallonie : faits économiques et prospectives

Le cahier n°1 du GEWIF (Groupe d'études pour la Wallonie intégrée à la France) est sorti en avril 2010. Il est téléchargeable gratuitement sur www.gewif.net (1).

Ce cahier reprend notamment :
 — «le diagnostic wallon particulièrement sévère et pessimiste» établi par nombre d'experts ou organismes autorisés, tels les économistes Robert Deschamps (FUNDPI/Namur), Pierre Pestieau (ULg), Jacques Thisse (Univ. de Louvain) ;
 — l'opinion de l'Union wallonne des entreprises (UWE) qui ne perçoit

«aucun signe de redressement macroéconomique de la Wallonie».

On y dénonce encore :

- la pléthore d'organismes publics gérant la Région wallonne ;
- une dette wallonne cumulée de 11,683 milliards d'euros. Pour le professeur Deschamps, «on est en train d'hypothéquer l'avenir de nos enfants !» ;
- des dépenses publiques d'enseignement pour un résultat décevant (cf. le mauvais classement de la Communauté française par l'OCDE) ;
- l'absence de la Wallonie dans le classement Top 25 des villes et régions européennes du futur 2010/2011, liste dressée par le *Financial Times*, alors que la Flandre y figure à la 6^e place et Bruxelles, à la 16^e. Point positif toutefois, dans la catégorie «Meilleure stratégie pour attirer les investissements étrangers», la Wallonie est 6^e, mais la Flandre et

Bruxelles occupent respectivement les 1^e et 2^e places !

Conclusion :

Tout cela amène le GEWIF à souligner l'intérêt qu'aurait la Wallonie à être intégrée à la France : non seulement elle pourrait conserver ses acquis et mieux les faire fructifier, mais elle ferait partie intégrante du pays dont elle partage la langue, la culture et les valeurs fondamentales de liberté, de démocratie, de justice et de générosité. Un pays respectueux de ses diversités régionales et où la solidarité n'est pas un vain mot. Une chance exceptionnelle s'offre à la Wallonie. À elle de la saisir !

(1) Une formule papier peut être obtenue en versant 8 euros sur le compte de EGW 001-5637343-70.

Précédant d'un mois la décision du gouvernement wallon qui prône l'usage du nom Wallonie, et adopte la devise "Wallonie, terre d'accueil", **Claude Thayse** en exprimait déjà l'augure sur son blog du 2 mars 2010 :

Vive l'identité wallonne !



Il est assez rare de saluer une initiative de **Rudy Demotte**, hormis celle, prise en commun avec Charles Picqué, de créer une "fédération Wallonie-Bruxelles" qui donne la "primauté aux régions". En effet, le gouvernement wallon se montre trop gentil avec ses partenaires. Rudy Demotte semble prêt à céder les cantons d'Eupen et de Saint-Vith aux germanophones (à discuter, en effet...), mais il donne surtout l'impression de courber souvent l'échine devant la Flandre, d'une part, au nom d'une "loyauté fédérale" à sens unique, et devant les "bruxellissimes", d'autre part, au nom d'une Communauté qui n'a de "française" que le nom. Les Wallons auraient à céder en tout, presque à s'excuser d'exister ! C'est ainsi que la Région wallonne participe pour environ 200 millions d'euros au refinancement de la Communauté, alors que la Région bruxelloise s'y est refusée.

On ne peut donc que se réjouir de la volonté de Rudy Demotte de se saisir de la question de l'identité wallonne. Certes, nombre d'internautes actifs sur les forums des journaux bruxellois ont conspué cette décision en des termes convenus, mais nul ne peut être tenu pour responsable de l'ignorance dans laquelle il a été éduqué... Peu suspect de

"wallingantisme", Hervé Hasquin n'a-t-il pas écrit, en 1982, que «*l'État unitaire a, pendant des décennies, fait dispenser une histoire "orientée", en projetant dans le passé une situation qui ne remontait qu'à 1830. Au nom d'une certaine idée du patriotisme qui s'identifiait à l'universalisme, on a banni tout ce qui permettait de douter de l'inéluctabilité du phénomène "Belgique" et, par contrecoup, on s'est efforcé de nier les spécificités régionales. Or, comme le disait si poétiquement un slogan de l'Association des Amis de l'Université de Liège, "sans racines, l'arbre meurt. Nos racines, c'est l'histoire". [...] Au moment où il est plus que jamais question de régionalisation et de communautarisation, il serait aberrant que le nouveau pouvoir substitue "l'absence de l'histoire" à une "histoire orientée", ce qui aboutira au même résultat : priver les citoyens de nos régions de leurs racines culturelles*» ?

Après la communautarisation de l'enseignement, les membres du Mouvement wallon avaient rêvé, à l'instar de Philippe Destatte, d'un enseignement de l'histoire «*favorisant l'esprit civique et l'esprit de solidarité, une démarche intellectuelle active, des références historiques donnant la mesure d'une dimension, celle de l'évolution du monde tout entier, une ouverture sur cet univers politique, économique, culturel, social, un enseignement corollaire de la pratique de la démocratie*». La pratique de la démocratie, c'est bien là une caractéristique de l'identité wallonne, plus encore peut-être que la langue. Selon François Perin, «*les Wallons ont acquis la philosophie des Droits de l'Homme à la Révolution française, et c'est irréversible*». Hélas ! alors que l'enseignement dans la "Communauté française" n'en finit pas d'agoniser, on resserre à l'opinion publique, aux élèves et aux enseignants des mythes belges

éculés, basés sur des préjugés simplistes et malveillants à l'égard de la Wallonie et des Wallons. Qui enseigne les souffrances des 65.000 Wallons qui furent enfermés dans des camps allemands, entre 1940 et 1945, parce qu'ils étaient wallons ? Alors qu'on plaint les conditions dans lesquelles ont vécu les Flamands venus chercher du travail en Wallonie, qui se soucie de rappeler que les premiers et les plus nombreux à avoir subi ces conditions sont les Wallons eux-mêmes ? La régionalisation de l'enseignement apporterait la sérénité institutionnelle et intellectuelle nécessaire pour rendre à l'école sa fonction de pivot de la démocratie. Une école qui apprenne à penser et fasse accéder à la dignité citoyenne rendrait aux Wallonnes et aux Wallons confiance en eux-mêmes et aptitude à témoigner, vis-à-vis de toutes les nations, de ce que «*chacune et chacun, pour peu qu'il en ait la volonté, peut persister sur son destin et participer à l'écriture de sa propre histoire*» (Philippe Seguin).

Non, les propos de Rudy Demotte sont loin d'être anodins ou stupides. Affirmer la Wallonie, c'est rejoindre les Albert du Bois, Jules Destrée, Maurice Bologie, Albert Henry et tant d'autres. Affirmer la Wallonie, c'est faire la promotion de la personnalité d'une Wallonie faite à la fois d'héritages et de projets. Affirmer l'identité wallonne, c'est montrer — et rappeler — qu'il s'agit d'une identité ouverte, respectueuse des femmes et des hommes, d'une identité wallonne participative et citoyenne plutôt que d'appartenance, multiple plutôt qu'exclusive. «*Sont de Wallonie sans réserve tous ceux qui vivent, travaillent dans l'espace wallon. Sont de Wallonie toutes les pensées et toutes les croyances respectueuses de l'homme, sans exclusive*», affirme le *Manifeste pour la culture wallonne de 1983*. >>>

Au Congrès national wallon de 1945, le fédéralisme avait été revendiqué comme solution de la dernière chance pour assurer la cohabitation des peuples en Belgique. Depuis, la société wallonne s'est efforcée de construire une identité qu'à l'époque, elle ne savait pas encore définir. L'appel de Rudy Demotte vient à son heure. Affirmer la Wallonie, loin de s'apparenter à une démarche nationaliste "à la germanique", c'est prendre conscience de la continuité fondamentale qui mène de l'antifascisme et de l'antirexisme d'avant-guerre à la Résistance précoce de "Wallonie libre". C'est aussi assumer une (très petite) collaboration, qui n'a jamais pris un contour wallon bien défini. Par rapport à la Flandre, elle ne s'est, en effet, jamais appuyée sur une réalité nationaliste, comme le rappelait l'historien José Gotovitch. Affirmer la Wallonie, c'est donc refuser toute exacerbation du sentiment national.

Rudy Demotte veut également fonder un "Ordre" pour célébrer — ou consacrer — les talents et les succès wallons, ce qui est loin d'être secondaire. Aucun pays ne fonctionne sans reconnaissance des mérites de ceux qui deviennent ainsi ses nouvelles élites. Toutefois, n'est-ce pas une opération de poudre aux yeux pour endormir les citoyens en se déclarant plus wallon qu'il ne s'est montré jusqu'ici ? Il devrait être assez facile à Rudy De-

motte de prouver la sincérité de ses propos, puisqu'il est aussi président de la Communauté française Wallonie-Bruxelles, principal organe de "désidentification" de la Wallonie. Il peut donc infléchir la politique de la Communauté vers plus d'identité wallonne et moins "d'amalgame francophone"... La fonction de ministre-président wallon a souvent conduit à des évolutions étonnantes, à des prises de conscience remarquables, acceptons-en donc l'augure !

Au moment où la Belgique se délite de toutes parts sous les coups de boutoir du Mouvement flamand et des désordres financiers, faire émerger une conscience wallonne, une identité collective qui dépasse et subsume les particularités locales, est une œuvre vitale.

D'aucuns argueront qu'une réforme de la Constitution est nécessaire pour rebaptiser "Wallonie" (entité collective) la Région wallonne (entité administrative). C'est oublier que dans un passé récent, sous les auspices de Guy Spitaels, le gouvernement wallon a décidé de manière souveraine que le "Conseil ré-

gional" devienne un "Parlement" et "l'exécutif", un "gouvernement". Quant à la devise à trouver, pourquoi pas "Wallons toudi !", francisée en "Wallons toujours !", en attendant que celle de la République la coiffe en parfaite adéquation avec l'esprit wallon.

Au moment où la Belgique se délite de toutes parts, sous les coups de boutoir du Mouvement flamand et des désordres financiers, faire émerger une conscience wallonne, une identité collective qui dépasse et subsume les particularités locales, est une œuvre vitale. Comme l'écrivait Fernand Braudel, «toute identité nationale implique, forcément, une certaine unité nationale, elle en est comme le reflet, la transposition, la condition. [Le débat sur l'identité nationale] est [...] un processus, un combat contre soi-même, destiné à se perpétuer [...] Une nation ne peut être qu'au prix de se chercher elle-même, sans fin, de se transformer dans le sens de son évolution logique, de s'opposer à autrui sans défaillance, de s'identifier au meilleur, à l'essentiel de soi [...] Si ce débat s'interrompait, tout s'écroulerait.» C'est donc un débat sain qui s'amorce là, dont l'absence mènerait au doute, à la négation de soi, au pessimisme. Non merci : nous sortons d'en prendre, depuis 180 ans. C'en est assez !

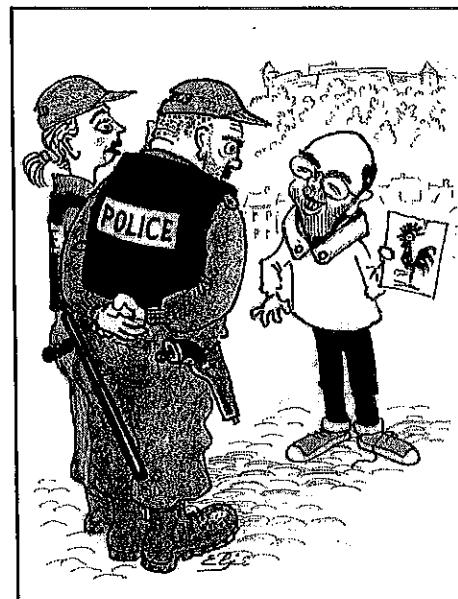
Claude Thayse, 2 mars 2010



Le 27 février, une patrouille de police interpelle un jeune à capuche déambulant dans les rues de Namur.

Interrogé, il a déclaré avoir une identité certes belge, mais avoir été troublé par la trouvaille récente d'une belle "image wallonne".

Aucun motif d'inculpation n'ayant été retenu contre lui, il a été relâché sur-le-champ.



Ne dites plus "le" mais "les" FDF !

François Detif

Implantation dans chaque province wallonne, importance grandissante au sein du Mouvement réformateur (MR), polémiques médiatiques nées de la juste dénonciation de pratiques "dignes de l'Occupation", le FDF occupe de plus en plus le devant de la scène politique. Il semble presque se démultiplier. Du reste, son nom s'entend désormais au pluriel : *les* FDF (Fédéralistes démocrates francophones), et non plus *le* FDF (Front démocratique des francophones). La signification de "fédéralistes" est double : c'est pour empêcher la confédéralisation de la Belgique, décrite comme l'accomplissement de la mainmise flamande sur l'État, que les FDF «appellent de leurs vœux une Fédération Wallonie-Bruxelles, unissant étroitement deux régions fortes mais complémentaires», écrit Olivier Maingain dans le mensuel du parti, *Perspectives francophones* (n°57, janvier/février 2010). Les régions Wallonie et Bruxelles auraient donc à former une "Communauté Wallonie-Bruxelles" pour contrebalancer le poids de la Flandre et équilibrer la Belgique fédérale. C'est aussi au nom de la pérennité du Royaume que les FDF s'opposent à la scission de l'arrondissement électoral et judiciaire de Bruxelles-Hal-Vilvorde, sans élargissement de la région bruxelloise, *a minima* aux six communes dites "à facilités" de sa périphérie. Le lien géographique entre la Wallonie et Bruxelles ainsi assuré romprait l'encerclement de la capitale, contrariant son incorporation progressive à une région flamande de laquelle serait auparavant née une République de Flandre indépendante. «La scission de BHV sans élargissement de Bruxelles est la voie royale à l'éclatement [de la Belgique], dont notre parti ne veut pas», déclare Olivier Maingain (*Perspectives francophones*, n°55, octobre/novembre 2009) (1).

La stratégie d'union plus étroite des Wallons et des Bruxellois, qui fait écho à l'alliance naguère scellée en

tre l'ancien FDF et le Rassemblement wallon, aurait donc pour finalité de sauver la Belgique. Outre "fédéralisme" — les FDF sont fédéralistes «face au courant confédéraliste de plus en plus fort en Flandre» et «dans le cadre de la fédération Bruxelles-Wallonie» (*Perspectives francophones*, n°57) — le maître-mot en est "contre-pouvoir" : le redressement de la Wallonie et de Bruxelles serait impossible «si ne se constituait pas une force politique décidée à tenir tête à la domination outrancière du parti socialiste au sud du pays et à l'arrogance du nationalisme flamand» (O. Maingain, *ibidem*, n°57). Telle serait la raison d'être de la fédération avec le Parti réformateur libéral, dont les FDF ambitionnent d'être, en Wallonie comme à Bruxelles, la branche réformatrice sociale. «Le confédéralisme qui menace l'avenir de la Belgique est la cohabitation cynique de l'État PS et de l'État CD&V», prétend O. Maingain (*ibidem*, n°57). «Criante», leur «connivence» viserait à «asseoir leur domination et se partager les lieux de pouvoir». Fédéralistes réformateurs, wallo-bruxellois et belges, les FDF se déclarent, enfin, fédéralistes européens : «Le fédéralisme est le seul mode de construction réussie de l'Europe et de son affirmation dans le monde» (O. Maingain, *ibidem*, n°57).

Dès lors, est-il douteux que les FDF œuvrent au maintien en l'état de quelque "Belgique fédérale, laboratoire de l'Union européenne". Dans un entretien accordé au *Soir*, le politologue Jean-Benoît Pilet (ULB) confirme que le parti amarante «défend l'État fédéral tel qu'il existe. C'est donc un mouvement défensif, alors que la N-VA est un mouvement offensif.» (2). Toutefois, de-ci de-là, apparaissent, dans le discours des FDF, des propos moins convenus : «Soyons lucides: l'État belge peut, à tout moment, basculer dans le vide institutionnel» (O. Maingain, *ibidem*, n°57) ; «Qui peut exclure l'éclatement du pays dans les vingt

ans à venir?» (Christian Behrendt, professeur de droit constitutionnel comparé à l'ULg, cité dans *Perspectives francophones*, n°56) ; «Il y aurait encore des partis flamands démocratiques qui ne veulent pas la fin de la Belgique?» (Georges Clerfayt, *Perspectives francophones*, n°56) ; «Un pas de plus pour la Flandre vers l'indépendance...», réagit Guy Debisschop, le rédacteur en chef de *Perspectives francophones*, à l'annonce selon laquelle la "Maison flamande" de New York se transformera bientôt en une «véritable représentation diplomatique pour l'ensemble des États-Unis» (*Perspectives francophones*, n°55). Enfin, *Quand les Wallons s'éveilleront...*, de Jules Gheude, est décrit comme «une mine d'informations, davantage tournée vers l'avenir [que *L'incurable mal belge*, son précédent essai]», tandis qu'*Un plan pour la Belgique*, de Charles Ferdinand Nothomb est, en regard, descendu en flammes : «On découvre vite que Ch.-F. Nothomb est retiré depuis dix ans de la vie politique. [...] Visiblement, il n'a jamais eu affaire aux représentants politiques flamands de l'actuelle génération : déterminés, durs, nationalistes pour beaucoup d'entre eux. Bref, des gens qui ne font pas dans la dentelle et risquent de balayer d'un revers de main les idées de ce plan de paix» (*ibidem*, n°55) (3). La "Nation francophone", chère à Jean Gol, dont les FDF souhaitent l'avènement, serait-elle plus que le moyen de défendre la Belgique : une manière d'en préparer l'inéluctable "après"? Quoi qu'il en soit, il devient difficile de prétendre, à l'instar de Benoît Rihoux, politologue à l'UCL, que le parti amarante «n'a pas de projet de nation francophone» (4). On notera aussi l'incompatibilité de structure entre la "fédération Wallonie-Bruxelles" de Rudy Demotte et Charles Picqué, au sein de laquelle primaient les régions, et la "nation francophone" d'Olivier Maingain, dont la Communauté française formerait le socle.

>>>

D'aucuns ne manqueront pas de moquer l'attachement apparent des FDF à la Belgique fédérale. D'autres s'inquiéteront de leurs visées "bruxelloocrates", soit de la promotion de la Communauté française de Belgique à laquelle œuvrent, y compris auprès des électeurs wallons, Olivier Maingain ou Éric Libert. Mais derrière la Communauté française et la nation francophone, une silhouette millénaire ne se profile-t-elle pas ? Olivier Maingain ne s'inscrit-il pas dans la filiation de Lucien Outters et d'André Lagasse, de Jean

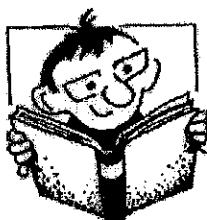
Gol et de François Perin ? « *Vit bien celui qui se contente de peu, car de ce peu il n'y a jamais disette* », chantait le poète latin Horace... ■

qu'offrir un triomphe décisif aux séparatistes [flamands] qui, ayant réussi à isoler complètement Bruxelles en Flandre, pourront [...] prendre leur indépendance [...] en annexant Bruxelles, pour la flamandiser en deux générations, explique un ancien président du FDF, Georges Clerfayt (*Perspectives francophones* n°56, décembre 2009/janvier 2010).

(2) « *FDF et N-VA, même combat ?* », *Le Soir*, jeudi 1^{er} avril 2010.

(3) Cela dit, ne sont-ils pas depuis longtemps "déterminés, durs, nationalistes pour beaucoup d'entre eux" ?

(4) *Ibid.*



Chroniques impies

Le retour des grands États

par Guy Spitaels (*)

Voici rassemblées pour une auscultation du monde les chroniques que l'ancien ministre-président a données de 2004 à 2009 à l'hebdomadaire *Trends Tendances. Impies* ? Il n'a certes pas l'habitude de se laisser ligoter par la bien-pensance du politiquement correct, mais il faut prendre cet adjectif comme une taquinerie. C'est au contraire faire preuve du plus grand respect envers le public que d'aller traquer la vérité là où elle se niche et non dans les radotages du conformisme. Ne croyez pas qu'il se mette à l'abri de sa propre réflexion. Il fut (et peut-être reste par le sentiment) un grand europhile ; il ne s'est pas dissimulé l'échec fracassant de l'Union européenne à tenir les promesses dont ses responsables nous rebattaient les oreilles. Trempée dans le néolibéralisme, elle a complètement perdu le contact avec ses peuples. Trop longtemps rivée au lea-

dership américain, elle n'a pas su jouer habilement sa partie dans le jeu des grandes puissances. Or, le fait est là : le multilatéralisme est une fiction, ce sont les grands États qui sont aux commandes des grandes affaires et ils les gèrent selon les règles dures mais transparentes de la Realpolitik (l'introduction est à méditer dans tous ses paragraphes). On l'avait oublié à l'apogée du capitalisme financier, on le redécouvre aujourd'hui. Jubilons, lecteurs réunionnistes : c'est une raison de plus de nous confier à la France !

Comme un acupuncteur, Spitaels plante ses aiguilles sur toutes les parties malades de la planète. Il ne s'est pas contenté d'amasser sur elles une énorme documentation, il les a visitées pour y chercher, tantôt la source de leur fièvre, tantôt leurs chances d'un avenir plus paisible. Point de prophéties sous sa plume, mais toujours l'exercice scrupuleux de la prospective par un praticien expérimenté de la politique. Point d'égards non plus pour les idées reçues si elles n'ont pas un solide fondement de réalité : non, la Serbie ne fut pas le monstre décrit par nos publicistes aux ordres ; non, les États-Unis ne sont pas aussi libre-échangistes qu'ils veulent le paraître ; non, le dalaï lama n'est pas une inoffensive victime de l'arbitraire chinois ; non, le Xinjiang n'est pas à feu et à sang, etc., etc.

Il faut se rappeler que chaque chronique se rapportait à un objet précis au moment de sa publication. Le livre les

a regroupées de manière à cerner six grands domaines géographiques. Peut-être aurait-il fallu en retrancher quelques-unes dont l'intérêt est dépassé, comme celles relatives à la campagne présidentielle de 2008 aux États-Unis (encore que l'on ne perde pas son temps à la lire). Peut-être l'un ou l'autre diagnostic souffre-t-il la discussion : à mon avis, l'auteur a surestimé le rôle mondial de l'Allemagne et la vitesse d'ascension de la Chine vers une place (qu'elle prétend d'ailleurs ne pas vouloir) de superpuissance planétaire. Mais l'ensemble brille par l'intelligence des situations et ce qui se passe de nos jours fait ressortir la justesse des constats et des prévisions.

Un citoyen conscient doit aujourd'hui apprendre à se repérer dans l'espace et le temps de toutes les civilisations. Spitaels est un guide sûr dans cette éducation de l'esprit stratégique. Il n'est jamais obscur. On le devine toujours patient à enseigner ce qui est, sans obturer les voies de l'espérance.

J. R.

(*) Éd. Luc Pire, 2010, 333 pp.

Il est recommandé de compléter la lecture de ce livre par celle des ouvrages précédents de l'auteur, notamment *L'improbable équilibre. Géopolitique du désordre mondial* (2003), *La triple insurrection islamiste* (2005) et *Chine - USA. La guerre aura-t-elle lieu ?* (2007). Tous ces ouvrages ont paru aux éditions Luc Pire.

Le devenir de Bruxelles, après la fin du Royaume de Belgique

Bruxelles, Ville française et Ville Libre⁽¹⁾

Le 14 novembre 2009 à Anderlecht, **Jacques Lenain**, fonctionnaire français, répond à l'invitation des militants réunionnistes bruxellois. Son but : exposer sa vision de Bruxelles "Ville Libre" demain dans un ensemble français. Persuadé de la disparition inévitable de l'État belge dans un avenir proche, il estime que les conséquences pour la Wallonie et Bruxelles doivent être étudiées dès maintenant. Il rappelle d'ailleurs son intervention aux États Généraux de Wallonie, présidés par Jules Gheude, le 6 mai 2009 (2). Le 6 août 2009, J. Lenain envoyait une lettre ouverte au président du RWF, Paul-Henry Gendebien, dans laquelle il soulignait combien la conception "assimilationniste" du RWF était peu adaptée aux réalités belge et française : en effet, elle ignore, d'une part, la volonté de la grande majorité des Bruxellois et des Wallons de conserver l'essentiel de leur héritage belge, dont l'autonomie régionale conquise ces dernières décennies, et, d'autre part, la souplesse de la Constitution française, propre à reconnaître des statuts différenciés pour ses collectivités territoriales "périphériques". Les élites politiques françaises peuvent accepter de donner demain un statut propre aux Régions de Bruxelles et de Wallonie, si celles-ci le demandent. Une double critique qui vaut plus encore pour Bruxelles, du fait de son isolement territorial, de la composition bilingue de sa population et de sa fonction européenne.

Un statut d'autonomie pour Bruxelles et la Wallonie au sein de la République

L'Histoire nous apprend que, en 1919, la France a logiquement pu substituer en Alsace-Moselle son système juridique au système germanique en vigueur de 1871 à 1918 parce que c'était une entreprise légitime de réappropriation nationale. De même, l'Allemagne de l'Ouest a, en 1990, remplacé le système politique et juridique de l'Alle-

magne de l'Est par le sien du fait d'une incompatibilité totale entre un régime "libre" et un régime "autoritaire". Pour la France, cette logique n'aurait pas de raison d'être envers la Wallonie et Bruxelles. **Il ne s'agirait pas pour la France de gérer une reconquête, mais d'adopter un mode d'union acceptable des deux côtés .**

Bref, la France n'aurait nulle raison et nul intérêt à "assimiler" brutalement nos deux Régions qui ont une histoire distincte et un système juridique spécifique établi en dehors du cadre français. Du reste, la Constitution française de 1958, largement révisée, permet de donner des statuts "à la carte" aux entités "périphériques", éloignées géographiquement et dotées d'une personnalité propre.

Les Régions françaises de la métropole ont moins de compétences que les Régions belges de Bruxelles et de Wallonie et, de ce fait, des budgets plus modestes. En effet, la décentralisation a surtout profité aux Départements. En outre, la régionalisation de matières, telles que l'éducation et la santé, est jugée impossible par crainte d'une atteinte au principe d'égalité, comme il en va dans les pays européens comparables (Allemagne, Italie, Espagne, et Belgique justement). Parce que les Régions bruxelloise et wallonne ont derrière elles près de deux siècles d'héritage juridique belge et de 20 à 30 ans d'autonomie institutionnelle, J. Lenain juge que ce serait techniquement et politiquement impossible, vu l'ampleur du corpus juridique dans les États contemporains, de le remplacer en peu de temps.

Un statut d'autonomie pour la Wallonie et Bruxelles, nommé union-intégration , serait différent de celui des Régions françaises de "droit commun", puisque ce projet consisterait à laisser à nos deux Régions, devenues françaises, leurs compétences actuelles, enrichies des compétences ex-communautaires. La "Communauté française" disparaissant en même temps que l'État belge, l'État français hériterait tout simplement des compétences de l'ex-État fédéral belge. Ce qui veut dire que l'essentiel du corpus juridique belge serait maintenu, peut-être >>>

à 90%. En revanche, puisqu'il n'y avait pas de "Région Alsace-Moselle", l'Alsace n'est qu'une Région de droit commun, dotée de compétences tout aussi limitées que celles des autres Régions françaises. Le régime local d'Alsace-Moselle, dépend encore largement de l'autorité de Paris, par exemple pour la rémunération, dérogatoire au principe de laïcité, des représentants des cultes. Cela ne constitue que de 5 à 10% des règles de droit applicables à la population des trois Départements alsaciens. Il y a donc un monde entre un statut de droit commun pour Bruxelles et la Wallonie avec, bien sûr, quelques aménagements limités de type régime d'Alsace-Moselle (modèle "assimilationniste"), et le sien, consistant à maintenir l'essentiel du corpus juridique et institutionnel belge (modèle "intégrationniste / autonomiste"), ce qui conserverait au moins 90% de ce dernier !

Toutefois, cette "intégration dans l'autonomie" ne serait nullement une union au rabais avec la France. C'est ainsi que, comme les Wallons, les Bruxellois seraient des citoyens français représentés à l'Assemblée nationale et au Sénat. Le droit ex-fédéral belge, conservé presque totalement, serait placé sous la responsabilité de l'État français qui aurait notamment la maîtrise de la fiscalité et de la protection sociale. Qui plus est, la convergence entre les dispositifs belges et français, dans tous les domaines, pourrait se développer au fil du temps.

Comparaison entre le projet Lenain et celui de D. Ducarme, dit de "Belgique française" (juillet 2008) :

ces deux projets ont bien des similitudes, du fait d'un même objectif : arrimer étroitement la Wallonie et Bruxelles à la France. Contrairement à une opinion trop répandue, le projet "Ducarme" est pleinement intégrationniste, leur but commun étant de conserver ce qui peut l'être de l'héritage institutionnel belge par le moyen d'un statut de large autonomie. Toutefois, le projet Ducarme ménage les apparences de cet héritage, notamment en conservant le Roi et son "environnement" symbolique, et en créant une Assemblée et un Gouvernement de Belgique française, tuteurs des deux Régions.

Ce compromis néglige presque complètement les aspects de fond ! En effet, qui fera les lois et les règlements ? qui détiendra les pouvoirs fiscaux et financiers ? comment fonctionnera la protection sociale ? Le projet Lenain s'attache, au contraire, à être clair sur ces questions essentielles, ainsi que sur le degré réel d'autonomie de nos deux Régions.

Abordant la question du financement des dépenses publiques wallonnes et bruxelloises dans un cadre postbelge, l'orateur, après avoir dit qu'elle est toujours esquivée par les tenants de l'État wallon indépendant ou de la Fédération wallo-bruxelloise, fait valoir que la France serait parfaitement en mesure de se substituer à la Flandre pour financer le maintien de nos services publics et de

notre protection sociale.

La France ne pèse-t-elle pas économiquement dix fois la Flandre ? Les services publics et sociaux belges étant de même niveau qu'en France, le maintien de la "parité sociale" entre nos deux Régions et la France s'imposerait à l'État français. Dès lors, la France devrait consacrer les quelque 6 à 8 milliards d'euros annuels nécessaires au maintien du niveau des services publics et de la protection sociale des quatre millions et demi de Bruxellois et Wallons, sachant que la République dépense près de 30 milliards d'euros par an pour les deux millions et demi de Français d'outre-mer !

Si la crise financière et économique actuelle rend plus sensible un tel effort financier, elle ne le rend pas plus problématique, car elle n'en modifie pas le poids relatif. Et cet effort ne concerterait que la Wallonie, puisque Bruxelles, qui bénéficierait de la taxation des navetteurs flamands devenus des travailleurs frontaliers, n'aurait nul besoin d'un concours financier de l'État français, et atteindrait ainsi la pleine autonomie financière. Avant d'en venir à la teneur de ce statut français propre à Bruxelles, J. Lenain traite de l'autre cadre politique en compétition avec le cadre français, celui d'un État indépendant, cadre auquel il associe celui de "district européen".

Bruxelles Cité-État "indépendante", "District européen" ou Ville française "libre"

Jacques Lenain reconnaît d'emblée la viabilité économique et financière d'un État indépendant bruxellois, mais pas d'une Union wallo-bruxelloise ! Alors qu'aujourd'hui, Bruxelles est pauvre du fait de la volonté flamande de lui imposer une subordination financière, grandement facilitée par la taxation sur leur lieu de résidence des 360.000 navetteurs wallons et flamands quotidiens — ils représentent près de la moitié de la force de travail bruxelloise ! Une Cité-État de Bruxelles "souveraine" serait, en théorie, considérablement enrichie par la taxation, sur leur lieu de travail, des revenus de ces navetteurs devenus des "travailleurs frontaliers" ! Son étranglement financier actuel cesserait donc, et elle aurait même vocation à devenir alors une sorte de "grand-duché de Luxembourg". L'orateur croit pouvoir chiffrer le potentiel de ces surplus fiscaux à plus de deux milliards d'euros par an !

Le choix de l'option "souverainiste" serait dangereux, car le gros problème de Bruxelles resterait son enclavement territorial en Flandre, laquelle, devenue elle aussi un État indépendant, n'aurait de cesse de vouloir la contrôler. La Flandre aurait les moyens de parvenir progressivement à ses fins, en raison de l'encerclement territorial toujours à sa main, par l'activation incessante de la minorité flamande de Bruxelles. Et ce, même dans le cas d'une intégration des six communes périphériques >>>

"à facilités" à majorité francophone, le petit corridor de Rhode-St-Genèse n'ayant aucun axe majeur de transport. Bref, "l'indépendance" de Bruxelles, ne serait qu'un leurre.

Conclusion : face à un État flamand, Bruxelles aura besoin d'une puissance protectrice.

L'Union européenne ne peut être cette puissance-là, pas plus de cet État bruxellois "indépendant" que d'un "District européen" bruxellois. Car les États membres de l'UE, et ses organes aujourd'hui sous domination anglo-allemande, n'auraient guère de motif de se mêler des querelles de l'État flamand et de l'État bruxellois, *a fortiori* pour venir au secours d'une communauté francophone bruxelloise qui aurait elle-même fait le choix de l'indépendance, à ses risques et périls. Bien au contraire, la majorité des États et des organes européens favoriseraient la remise en cause du caractère francophone de Bruxelles. Quant à la France, écartée dans cette hypothèse par les Bruxellois francophones, contrairement aux Wallons qui l'auraient rejointe, elle ne serait guère en situation de vouloir et de pouvoir agir.

Ce raisonnement s'applique aussi au statut de "District européen" (par référence à celui de Washington). Un concept au demeurant complètement fumeux au plan juridique puisque, dans ce cas, Bruxelles ne serait pas un État, et ses habitants seraient alors dépourvus de citoyenneté. La citoyenneté européenne n'est, en effet, qu'une citoyenneté "dérivée" des citoyennetés des États membres (aux États-Unis, on n'est pas citoyen texan, californien, ou "washingtonien", mais "états-unien"). Le concept de district s'efface alors complètement devant celui de Cité-État souveraine qui peut certes "faire fonction de district", mais ne peut en être un, juridiquement.

Dès lors, la seule puissance protectrice possible est la France qui devrait être choisie par Bruxelles, faisant du même coup de sa frontière avec la Flandre une frontière française, moyen radical de donner toute sa puissance à cette protection. Un choix qui ferait de Bruxelles, comme de la Wallonie qui l'aurait précédée dans ce choix, une entité pleinement française, mais une entité dotée d'un statut d'autonomie institutionnelle au moins équivalent à celle de la Wallonie, avec une autonomie "effective" disposant d'une réelle marge de manœuvre financière, contrairement à la Wallonie. Un statut d'autonomie, inscrit dans la Constitution française avec celui de la Wallonie, dans un titre spécial consacré à la "Belgique française". Ce statut de Bruxelles "Ville libre", aurait tous les avantages de l'indépendance, sans ses inconvénients. Avec, de surcroît, une vraie protection, puissante et pérenne, contre le nouvel État flamand, garantissant sans réserve le caractère francophone de Bruxelles. La République participerait à la gestion du cadre protecteur de la minorité néerlandophone de Bruxelles. En contrepartie, cette minorité devrait soutenir les francophones de la périphérie bruxelloise qui ne seraient pas rattachés à Bruxelles. Ce statut assurerait le maintien de liens puissants entre Bruxelles et la Wallonie, l'une et l'autre placées sous le même "toit" français remplaçant le "toit" belge.

Le statut de Bruxelles Ville française et Ville libre

Bruxelles "en France" aurait une autonomie bien supérieure à l'actuelle, mais il faudrait aménager le statut protecteur de la minorité néerlandophone de Bruxelles.

a) les institutions politiques bruxelloises

Non seulement, les institutions régionales bruxelloises conserveraient leurs caractéristiques et leurs pouvoirs, mais encore elles se renforeraient avec l'acquisition de l'autonomie constitutive, la suppression de la parité communautaire dans l'exécutif bruxellois, la fin des excès des cadres linguistiques de l'administration bruxelloise, et la simplification radicale de leur fonctionnement, puisque les structures des deux Communautés, la française et la flamande seraient supprimées. Les institutions communales pourraient être maintenues, face à un pouvoir régional renforcé.

b) le champ des compétences bruxelloises

Les compétences régionales bruxelloises seraient maintenues sans restriction, et même très élargies, puisque la Région bruxelloise reprendrait les compétences des ex-Communautés, française (tout comme la Région wallonne) et aussi flamande (enseignement, culture, action sociale). Elles pourraient même être étendues à certaines compétences ex-fédérales, comme les institutions ex-royales qui y sont presque toutes implantées, ou comme le droit du travail. Le prolongement international de ces compétences serait conservé.

c) l'autonomie financière de Bruxelles

Si l'autonomie fiscale de Bruxelles reste encore limitée, les compétences fiscales ex-fédérales belges étant reprises par l'État français, l'autonomie financière de la Région bruxelloise serait certainement bien supérieure à l'actuelle, quel que soit le résultat du partage du produit de la taxation des revenus du travail des frontaliers flamands entre l'État français et Bruxelles. L'État français devrait légitimement conserver une grosse fraction des deux milliards d'euros en cause, au titre de sa prise en charge de la quote-part bruxelloise (et wallonne) de l'ex-dette fédérale belge. Ainsi, rien ne changerait quant à la destination des impôts des navetteurs franco-wallons. Bruxelles disposerait alors d'au moins un demi-milliard d'euros par an de recettes fiscales supplémentaires, soit plus que ce qu'elle demande en vain aujourd'hui.

d) le territoire bruxellois

La nouvelle frontière française autour de Bruxelles protégerait la ville d'éventuelles actions flamandes. Mais il resterait à régler le sort des territoires à population majoritairement francophone de la périphérie. En outre, la France n'accepterait pas qu'une Bruxelles française soit entièrement enclavée dans un autre État. Elle exigerait donc un "corridor" territorial entre Bruxelles et la Wallonie.

e) le statut de la minorité néerlandophone de Bruxelles

>>>

Les droits généraux, linguistiques et culturels de la minorité néerlandophone seraient mentionnés dans la Constitution française, dans le titre spécial consacré à la "Belgique française". En France, les esprits ont d'ailleurs évolué sur les questions linguistiques. Ainsi la Constitution reconnaît, depuis 2008, que «les langues régionales font partie du patrimoine de la France». Dès lors, Bruxelles maintiendrait une représentation politique de la minorité néerlandophone, une commission communautaire, et une administration dédiée à l'exercice des droits des néerlandophones en matière éducative et culturelle. De plus, un dispositif spécifique serait toujours assuré en matière judiciaire. La France pourrait aussi donner le choix de la nationalité aux Flamands de Bruxelles, restés néerlandophones, voire celui de la double nationalité.

f) les relations de Bruxelles et de la Wallonie

Le maintien du corpus juridique belge entretiendrait des liens puissants entre Bruxelles et la Wallonie, devenues Régions autonomes de France. Il y aurait, de plus, des possibilités de coopération dans des matières qui restaient spécifiques aux deux Régions, comme dans le champ de la protection sociale. Pour le système éducatif et les médias publics, passés sous compétence régionale, une cogestion serait d'application, par exemple sur le modèle de ce qui se fait en Suisse romande. L'État français soutiendrait des coopérations bilatérales entre les deux Régions plus sûrement que ne le fait présentement l'État belge, y compris financièrement, par exemple au titre d'investissements d'intérêt commun dans le Brabant wallon.

g) les relations de Bruxelles et de la Flandre

Après une période difficile, les relations de Bruxelles avec la Flandre prendraient un cours normal, prévoit l'orateur, du fait de l'imbrication des intérêts économiques des deux entités. Pour les questions difficiles, comme celle de la minorité francophone de Flandre, elles seraient cogérées par l'État français et la Région bruxelloise. À terme, sur le modèle de l'agglomération franco-suisse de Genève, une véritable coopération transfrontalière se développerait.

h) la place de l'État français à Bruxelles

Elle serait nécessairement inférieure à la présence de l'État belge aujourd'hui, du seul fait déjà que ce ne serait pas sa capitale, et parce que son intérêt politique serait d'y être "discret". L'État français n'exercerait pas de tutelle dans le champ des compétences bruxelloises : il y aurait, au plus, un Commissaire de la République qui assurerait la liaison avec Paris, la direction des services territoriaux ex-fédéraux belges, l'exercice du contrôle de légalité, la responsabilité du maintien de l'ordre. La sécurité interne du territoire et de la population serait assurée avec la France. Par ailleurs, les institutions judiciaires locales bruxelloises relèveraient du ministère français de la Justice. Ce serait à peu près tout.

i) le rôle européen de Bruxelles

Bruxelles resterait une grande ville européenne, accueillant toujours le siège des plus importantes institu-

tions de l'UE, car son statut français serait tout à fait compatible avec son rôle européen. Le risque d'un départ massif des institutions européennes, au motif que la population aurait choisi la voie française, est nul. On voit mal quels arguments publics et juridiques pourraient invoquer un collectif d'États membres pour nier la légitimité d'un des principaux membres fondateurs du Marché commun — et donc de l'Union — à garder le siège de plusieurs organes européens, même si c'est par simple effet d'aubaine (la France ne serait pour rien dans la disparition du Royaume belge). La fixation de ces sièges relevant de l'unanimité, la France dispose donc d'un pouvoir de veto comme tout État membre (pouvoir double, pour décider d'un transfert comme pour fixer le nouveau siège). N'étant plus la capitale de l'État belge, Bruxelles pourrait jouer pleinement son rôle de capitale européenne.

La question territoriale bruxelloise

Elle est certes délicate, mais on ne peut pour autant refuser de la traiter.

S'agissant du droit des populations frontalières à choisir leur État d'appartenance, on ne peut ignorer la volonté internationale et européenne contemporaine de s'en tenir à la transformation en frontière d'État, sans modification ni consultation des populations, des limites administratives préexistantes. Mais il existe une autre tradition politique internationale, en Europe précisément, qui a consisté à consulter les populations pour fixer une frontière, par exemple après la Première Guerre mondiale, entre l'Allemagne et le Danemark, entre l'Allemagne et la Belgique (1), entre l'Autriche et la Yougoslavie, entre la Pologne et la Tchécoslovaquie (2), et même entre la France et l'Allemagne lorsqu'il s'est agi de la Sarre, etc. Ne serait-il pas paradoxal qu'on puisse demain, en cas d'éclatement de la Belgique, reconnaître, d'une part, le droit au groupe germanophone d'Eupen / Saint-Vith, là où il est majoritaire, de quitter la Région wallonne dont il fait juridiquement partie, et, d'autre part, de refuser le droit au groupe francophone aussi nombreux, de quitter la Région flamande devenue un État qui se veut unilingue. En tout état de cause, la communauté internationale et l'UE, si elles s'entêtaient à refuser la reconnaissance d'un tel droit à choisir son État d'appartenance, seraient alors contraintes, selon leurs propres normes, à exiger de l'État flamand la reconnaissance de sa minorité francophone dans sa Constitution (comme cela fut imposé pour leur propre minorité à la Slovaquie, à la Croatie, à la Serbie, au Kosovo, etc.), sauf à le sanctionner, notamment en différant son adhésion comme membre plénier de l'UE, tant qu'il s'y refuserait.

C'est pourquoi les dirigeants nationalistes flamands, mis au pied du mur, hésiteraient entre garder en Flandre une minorité juridiquement reconnue et protégée, remuante et contestataire, ou s'en séparer, du moins pour la plus grosse part.

Pour autant, la question territoriale bruxelloise dépasse le sort de la minorité francophone à la périphérie. >>>

J. Lenain défend le droit de l'entité bruxelloise de disposer d'une autonomie véritable vis-à-vis de la Flandre, devenue un État étranger. Bruxelles devrait disposer d'une autonomie territoriale concrète que les communautés internationale et européenne ne pourraient négliger. Il n'existe nulle part une seule entité de nature étatique qui soit à la fois de taille importante et entièrement enclavée et considérée comme vraiment autonome. Cette autonomie effective suppose bien un lien territorial direct avec la Wallonie, un lien substantiel, incluant les grands axes de communication qui relient Bruxelles au monde extérieur "non flamand". Cette bande territoriale, plus large que celle de Rhode-St-Genèse, comprendrait, au moins, à l'est, la voie ferrée Bruxelles/ Namur et la branche sud-est du "ring". Et d'invoquer le précédent de Genève, Cité-État indépendante qui obtint en 1816, à la suite du Congrès de Vienne, un couloir pour la relier à la Confédération helvétique dont elle était, jusqu'alors, séparée par le territoire français. On peut citer encore, le statut belge, appliqué depuis 1922 à la voie ferrée, située en territoire allemand sur plus de 25 km, la "Vennbahn" (4).

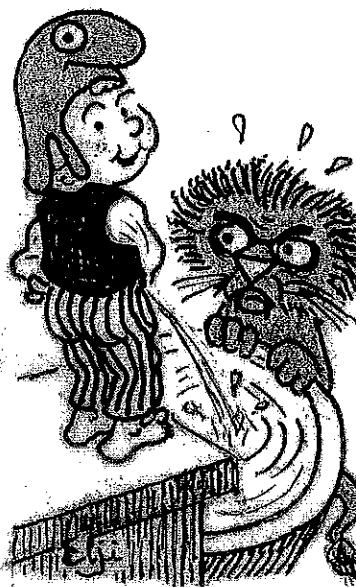
Ce statut particulier pourrait servir de référence pour déterminer celui des sections de quelques km des axes de communication Bruxelles-Wallonie, extérieurs à la bande territoriale de Rhode-St-Genèse même élargie, tels les segments du canal Bruxelles-Charleroi, de la voie ferrée majeure Bruxelles-Paris-Londres et des deux autoroutes ouest et est ; ils seraient placés légitimement sous souveraineté bruxelloise.

On peut faire ici un parallèle avec le corridor maritime que la Slovénie réclame à la Croatie pour accéder directement à la haute mer. Afin d'obtenir gain de cause, la Slovénie, déjà membre de l'UE, menace d'exercer son droit de veto envers la Croatie, encore en plein processus d'adhésion. De son côté, la Grèce n'hésite pas non plus à user de son droit de veto face à la Macédoine, jeune État également en phase d'adhésion à l'Union, lorsqu'elle lui conteste le droit d'utiliser le nom de Macédoine.

Aussi, la France, pour un sujet autrement plus important que ces deux-là, et avec une capacité d'influence nettement plus grande que la Slovénie et la Grèce, pourrait parfaitement faire obstacle à l'adhésion du nouvel État flamand tant que celui-ci n'aurait pas satisfait aux droits de la population francophone de la périphérie ainsi qu'à la nécessité de la création d'un lien territorial suffisant entre Bruxelles et la Wallonie. On ne peut douter du soutien de la France à Bruxelles si la ville choisissait de devenir une entité française.

Cette autonomie effective de Bruxelles vis-à-vis de la Flandre suppose donc la disposition pleine et entière d'un territoire suffisant par son étendue et ses moyens fonc-

tionnels, d'où sa proposition d'arrondir le territoire bruxellois en incluant le "ring" autoroutier. Là aussi, J. Lenain se réfère au cas de Genève qui a obtenu, toujours en 1816, une extension considérable (triplement de son territoire), aux dépens de la France et du royaume de Piémont / Savoie. Pour effectuer ce desserrement territorial de Bruxelles (donc au-delà du territoire des six communes à facilités pour atteindre le "ring"), il suffirait de transférer une petite quarantaine de km², ou une soixantaine en incluant l'élargissement du corridor (Flandre, 13.500 Km²; Wallonie, 16800 Km² ; Bruxelles, 160 Km²). Il faut remarquer que l'enjeu, essentiel pour Bruxelles, est objectivement limité pour la Flandre. Mais du fait de sa forte charge symbolique, et pour obéir à une pratique internationale constante, il est suggéré que le territoire, enlevé à la Flandre, soit compensé par la cession d'une même superficie à prendre à la Wallonie, tout au long de sa frontière avec la Flandre. La Wallonie aurait tout intérêt à consentir à ce modeste sacrifice, car elle a aussi besoin d'une bonne liaison territoriale avec Bruxelles, libérée de toute emprise flamande.



Dans le débat qui a suivi, Jacques Lenain dit sa conviction que la tâche des militants réunionnistes est de s'adresser en priorité (mais pas exclusivement) aux "élites intermédiaires", aux "forces actives", seules à même de préparer l'avenir. Il ne faut pas compter, en effet, sur les "élites dirigeantes", vouées par tradition à servir l'État en place. D'où la nécessité de pouvoir tenir un discours construit, de nature politico-technique, à destination de cette cible "intelligente", un discours de teneur bien différente de la harangue politicienne habituelle.

J. Lenain détaillera ses propositions pour Bruxelles et la Wallonie dans un essai à paraître prochainement.

Jean-Sébastien Jamart

(1) Article publié sur le site

<http://wallonieenfrance.overblog.com>, le 2 février 2010,

(2) Cette contribution peut être consultée sur le site Internet «upbf.net». Elle traite des trois formes possibles d'union entre la Wallonie et la France, analyse qui vaut aussi pour Bruxelles.

(3) En 1919, le traité de Saint-Germain-en-Laye entérina la création notamment de la République tchécoslovaque et du royaume de Yougoslavie qui regroupait la Serbie, la Croatie et la Slovénie.

(4) Cette voie ferrée traverse le parc naturel des Hautes-Fagnes-Eifel (*Natureschutzpark Hohes Venn-Eifel*), s'étendant sur les territoires allemand et belge.

OPINION

Le rattachisme et la problématique bruxelloise

André Schreurs

On rappelle volontiers que c'est à Bruxelles, à la fin du XIX^e siècle, qu'est né le Mouvement wallon et que le premier congrès wallon s'est tenu à Ixelles. Toutefois, ce mouvement wallon et ce congrès ne revendiquaient pas l'autonomie de la Wallonie. Les Ligues wallonnes de Bruxelles avaient à la fois un objectif folklorique — les Galas du folklore wallon — et le souci de conserver la suprématie de la langue française dans toute la Belgique, mise en cause par le Mouvement flamand.

Ce n'est que petit à petit, devant la montée du flamingantisme, que l'Assemblée wallonne, après de vives discussions, changea de cap et se consacra essentiellement au développement de la conscience wallonne. Elle se mit à revendiquer l'autonomie de la Wallonie, qu'elle dota d'un drapeau, d'une devise et d'un chant national. C'est dans ce contexte que Jules Destrée rédigea, en 1912, sa célèbre *Lettre au Roi*, affirmant qu'il n'y avait pas de Belges, mais des Flamands et des Wallons, les Bruxellois étant quant à eux considérés comme des "métis". Il y eut encore, après la Première Guerre mondiale, des frémissements purement francophones lors des manifestations en faveur du maintien du caractère français de l'université de Gand, mais bientôt, la conception de l'autonomie culturelle prit le dessus et aboutit aux lois de 1932 instaurant l'unilinguisme dans les deux Régions. Ce sont même les députés wallons qui furent les plus fermes sur ce principe, le Mouvement flamand étant plutôt favorable, à cette époque, à un bilinguisme généralisé.

C'est par après que s'est posé le problème de Bruxelles. La logique d'alors était de considérer qu'à côté de ces deux Régions unilingues, il y avait au centre du pays une capitale commune, ne constituant pas une région, mais un territoire bilingue devant être géré à part égale par les Flamands et par les Wallons. Il y a

un siècle, la langue véhiculaire, dans la plupart des dix-neuf communes qui formèrent plus tard l'Agglomération bruxelloise, était très majoritairement le flamand (1). Une sorte de condominium paraissait donc normal. Cette conception, que l'on trouve déjà dans le projet de fédéralisme Dehousse-Truffaut, fut reprise, avec des aménagements, dans le projet du Congrès national wallon, qualifié de fédéralisme "à deux-ét-demi", ainsi que dans l'Accord Schreurs-Couvreur de 1952 qui aboutit au *Manifeste des Intellectuels wallons et flamands pour le fédéralisme*. Il était même prévu, pour les Bruxellois, la possibilité d'opter pour une "sous-nationalité" wallonne ou flamande. Ajoutons qu'il n'était pas question à cette époque, dans les milieux wallons, de créer des "communautés" distinctes des Régions, cette conception communautaire ayant été revendiquée essentiellement par la Flandre pour lui permettre d'établir son gouvernement et son parlement à Bruxelles et d'y exercer son influence. Dans tous les projets wallons de fédéralisme, toutes les matières culturelles, tels que l'enseignement, la radio-télévision et les sports étaient de la compétence des Régions ou États fédérés.

C'est l'arrivée du FDF dans la course politique à Bruxelles qui changea la donne et brouilla les cartes. Ce nouveau parti s'efforça d'entraîner les militants wallons de la capitale dans un combat non plus pour l'autonomie de la Wallonie, reléguée au second plan, mais pour la défense des francophones de Bruxelles et des positions acquises par ceux-ci dans les communes de la périphérie (2). Il en résulta *ipso facto* un conflit permanent avec les représentants du Mouvement flamand, soucieux de maintenir le caractère flamand de ces communes malgré une forte immigration francophone. Les Flamands craignaient au surplus que la «tache d'huile» franco-bruxelloise ne s'étende à d'autres communes du Brabant flamand. Le germe du pro-

blème de la scission de l'arrondissement électoral et judiciaire de BHV était déjà présent à ce moment et on sait que la tentative d'un accord négocié lors du "Pacte d'Egmont" par le ministre FDF Lucien Outers et le ministre *Volksunie* Hugo Schiltz fut sabotée par Léo Tindemans, qui alla présenter au roi la démission de son gouvernement.

Ainsi donc, le combat des francophones de Bruxelles s'est distingué de plus en plus du combat wallon en général, et de celui des rattachistes en particulier. Comment les concilièrent effet, alors qu'ils devenaient progressivement antagonistes ? Pour un Lucien Outers et un André Lagasse, dont le cœur battait à l'heure hexagonale, que de belgoisants comme Mme Antoinette Spaak, présidente du FDF ou M. Clerfayt, secrétaire général ! Lors des élections européennes de 1984, le parti tenta bien de se donner une coloration wallonne et de défendre certains intérêts wallons, mais ses dirigeants ne cachèrent pas leur condescendance pour les candidats wallons venus rejoindre leur combat.

En réalité, il s'agissait déjà à ce moment de deux combats distincts, qui n'ont fait que diverger toujours davantage devant les revendications flamandes de plus en plus fermes et contraignantes : scission de BHV, signifiant l'encerclement de la Région bruxelloise par la Région flamande, transformation de la frontière linguistique en frontière d'État, obligation pour les francophones péribruxellois de s'assimiler, au moins administrativement, à la population autochtone, refus répété de nommer les trois candidats-bourgmestres récalcitrants, refus de reconnaître des minorités francophones en Flandre, etc.

Il s'agit là de problèmes certes respectables d'un point de vue général, mais étrangers au problème wallon et plus encore au combat des Wallons rattachistes, la réunion de la Wallonie à la France n'ayant >>>

aucun rapport avec la défense des francophones de la périphérie bruxelloise et du Brabant flamand, qui n'adhèrent d'ailleurs nullement à nos thèses, comme l'a encore montré le résultat des dernières élections, où le RWF-RBF n'a récolté que 0,3% de suffrages, contre 1,5 à 2% en Wallonie.

Alors que le combat rattachiste wallon est clair, fondé sur des réalités historiques et culturelles évidentes, il n'en va pas de même du combat des francophones bruxellois qui apparaît au contraire confus, embrouillé et contradictoire, dans la mesure où certains militants associent, voire confondent les deux.

Que cela plaise ou non, on ne peut nier que le combat des francophones dans la périphérie flamande de la capitale, voire dans l'ensemble de BHV, a certains aspects colonialistes qui, toutes proportions gardées, font un peu penser à celui des pieds-noirs en Algérie ou des Israéliens en Cisjordanie. Le général de Gaulle a su faire la distinction et a finalement choisi de sauver la République plutôt que les Français d'Algérie (3).

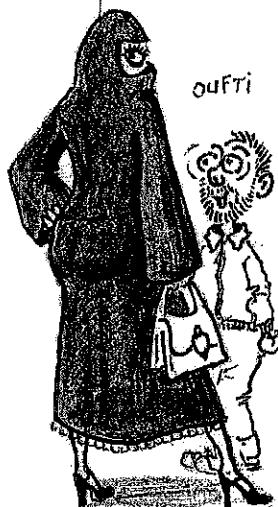
Il se pourrait que les rattachistes wallons se trouvent un jour devant le même dilemme. D'autant que nos alliés objectifs pour mettre fin à la Belgique — condition première et indispensable pour que la Wallonie,

affranchie du régime belge, puisse se réunir à la France sont non pas le FDF et les francophones bruxellois, mais les nationalistes flamands séparatistes qui, avec les 40% de voix qu'ils totalisent déjà, constituent la seule force politique capable de mettre fin à la Belgique en proclamant l'indépendance de la Flandre. ■

(1) Voir REMOUCHAMP J.-M., *La francisation de Bruxelles*, Bruxelles, 1937, éd. de la Défense wallonne.

(2) Voir KESTELOOT Chantal, *Au nom de la Wallonie et de Bruxelles français. Les origines du FDF*, 2004, éd. Complexes.

(3) Voir STORA Benjamin, *Le mystère de Gaulle. Son choix pour l'Algérie*, Paris, 2009, éd. Robert Laffont.



11 mars — Nouveau recul de la laïcité. Au nom de la liberté d'expression, la Cour d'appel de Mons or-

donne la réintégration d'une enseignante musulmane de la ville de Charleroi, suspendue pour s'être obstinée à porter en classe le voile islamique. Même Ecolo convient à présent qu'il faut légitimer clairement sur ledit voile dans les lieux publics.

18 mars — Enfin un sursaut d'énergie vis-à-vis de la subversion islamique. Les partis de la majorité fédérale s'accordent sur un texte législatif qui interdira le *niqab* et la *burqa*. Il était temps, car, la veille, le Conseil d'État avait suspendu l'interdiction du port du voile dans les écoles publiques flamandes. Problèmes distincts ? Non, deux axes de l'offensive intégriste.

29 mars — Enfin une manifesta-

tion d'énergie dans la lutte contre les dérives intégristes. Le Conseil communal de Charleroi unanime, à l'exception d'Ecolo, adopte un règlement interdisant les signes "convictionnels" dans l'espace public. Une enseignante voilée qui avait obtenu en appel un arrêt nullifiant une injonction d'ôter son tissu couvre-chef, en l'absence d'un tel règlement, tente un recours d'urgence auprès du Conseil d'État. Elle est déboutée.

31 mars — Bonne nouvelle ! La commission de l'Intérieur de la Chambre vote à l'unanimité une proposition de loi interdisant le *niqab* et la *burqa*. Déjà, des âmes débiles songent à en appeler au Conseil d'État ou à la Cour européenne des droits de l'homme.

Zemmour a raison !

Jacques De Decker a consacré un article dans le supplément "Livres" du *Soir* au dernier essai du polémiste français Éric Zemmour, *Mélancolie française*. Le chapitre intitulé "Le Belge" «est peut-être une des choses les plus pertinentes qui se soient écrites sur la Belgique outre-Quiévrain», loue le secrétaire perpétuel de l'Académie royale de langue et de littérature françaises de Belgique (1). Éric Zemmour y dépeint la Belgique comme «la RDA de la France» (2) : en effet, les Puissances Alliées, soit l'Angleterre, l'en ont

détachée en 1815, puis ont empêché qu'elle s'y réunisse en 1830, «pour empêcher les Français de tenir Anvers et contrôler le commerce maritime anglais» (3). Depuis lors, travaillée par le «code génétique francophobe» du Mouvement flamand (4), «la Belgique ressemble de plus en plus à ces héros de dessins animés qui courrent encore au-dessus d'un précipice. Mais jusqu'à quand ?», note Éric Zemmour (5). En conséquence, «l'issue est-elle le rattachement de la Wallonie à la France, qui vivrait ainsi, après l'Allemagne, sa propre réunification ?», s'interroge Jacques De Decker, avant de conclure : «Et si Zemmour n'avait pas tort de dire que "les ai-

guilles de l'histoire poursuivent impérablement leur marche arrière" ?» (6).

Wallonie-France rendra compte de *Mélancolie française* dans son prochain numéro.

François Detif

(1) Jacques De Decker, *Et si Zemmour avait raison ?*, *Le Soir*, 2 avril 2010.

(2) É. Zemmour, *Mélancolie française*, cité dans Jacques De Decker, art. cit.

(3) É. Zemmour, chronique radiophonique du lundi 5 avril 2010, RTL, cité dans OI.M., *Eric Zemmour compare la Belgique... à la RDA*, *Le Soir*, 6 avril 2010.

(4) É. Zemmour, *Mélancolie française*, cité dans Jacques De Decker, art. cit.

(5) É. Zemmour, chronique radiophonique du lundi 5 avril 2010, RTL, cité dans OI.M., art. cit.

(6) Jacques De Decker, art. cit.

Condamner les propos d'Éric Zemmour ? Pas si vite...

Le 5 avril dernier, le pétillant (et quelquefois controversé) chroniqueur matinal de RTL s'est livré à des commentaires d'un contenu historico-politique sur la Belgique. Quoi de plus normal depuis les nouvelles et graves attaques commises par les autorités officielles flamandes à l'égard de mandataires municipaux et de la population francophones de la périphérie de Bruxelles ? (Rappel : refus de nommer des maires francophones régulièrement élus, discriminations d'ordre linguistique lors de l'achat et de l'attribution de logements). Certes, comme nous, un certain nombre d'auditeurs n'ont pas manqué de relever quelques inexactitudes, somme toute assez vénielles de la part d'un non-Belge, dans son exposé de trois minutes. Mais, de ces propos peut-être un peu caricaturaux quoique reflétant les grandes lignes de l'évolution de la Belgique, les bonnes âmes viscéralement accrochées à notre État déclinant n'ont retenu qu'une seule phrase, inacceptable à leurs yeux : «La Belgique, c'est un peu notre RDA à nous.» Oh, *shocking* ! comme on dit outre-Manche. Et lancée sur les ondes par un... Français. Sacrilège ! N'y aurait-il pas, dans cette opinion, comme un parfum de réunification franco-wallonne ? Pourtant, en osant cette comparaison avec l'ancienne Allemagne de l'Est, Éric Zemmour ne mérite que des félicitations pour sa rigueur journalistique, comme on va le voir dans un instant si l'on veut bien prendre connaissance de quelques chiffres révélateurs.

Le 18 février 2010, l'organisme Eurostat (Office statistique de l'Union européenne) a publié le PIB (produit intérieur brut) des 271 régions appartenant aux 27 États européens pour l'année 2007 (derniers chiffres connus). Des écarts de richesse très importants ont été ainsi constatés entre les régions des États membres. Exprimé en SPA (standard de pouvoir d'achat) (*), le PIB par habitant varie entre 26 % de la moyenne (100) de l'UE (région de Severozapaden, Bulgarie) et 334 % (région de Inner London, Royaume-Uni). Par souci de vérifier l'exactitude de la phrase prononcée par Éric Zemmour, voyons où se situent, dans cette statistique, les 11 régions belges (classification européenne : 10 provinces + Bruxelles-Capitale) comparées aux régions de l'ancienne RDA (République démocratique allemande qui a fusionné avec la RFA — République fédérale d'Allemagne — le 3 octobre 1990). Quelques surprises attendent les contempteurs d'Éric Zemmour...

Commençons par le SPA calculé pour les régions de Belgique :

Bruxelles-Capitale 220,9 (Région bruxelloise 220,9)

Province d'Anvers 135,7

Province de Brabant flamand 122,6

Province de Flandre occidentale 110,1

Province de Flandre orientale 104,6

Province de Limbourg 96,2 (Région flamande 116,2)

Province de Brabant wallon 111,3

Province de Hainaut 75,3

Province de Liège 85,3

Province de Luxembourg 78,1

Province de Namur 79,7

(Région wallonne 83)

Poursuivons par le SPA des régions d'Allemagne (**) :

Bade-Wurtemberg 130,8

Bavière 136,1

Berlin 97,8

Brandebourg (ex-RDA) 82,2

Brême 158,6

Hambourg 192

Hesse 139,3

Mecklembourg-Poméranie occidentale (ex-RDA) 82,2

Basse-Saxe 102,1

Rhénanie du Nord-Westphalie 114,5

Rhénanie-Palatinat 101,5

Sarre 114,5

Saxe (ex-RDA) 86,1

Saxe-Anhalt (ex-RDA) 86,1

Schleswig-Holstein 99,5

Thuringe (ex-RDA) 83

Alors ? De quelle outrance, voire de quelle erreur accuser Éric Zemmour ? Aucune. Seule une précision doit être apportée à sa comparaison de la Belgique avec l'ancienne RDA : elle ne s'applique pas à la Belgique entière, mais uniquement à la partie du pays située au sud d'une ligne est-ouest, c'est-à-dire à la région de langue française, en clair la Wallonie (à l'exception du Brabant wallon qui gravite dans l'orbite de Bruxelles). À l'examen de ces chiffres, on notera même que trois provinces wallonnes se traînent sous la barre particulièrement basse de 80%, ce qui n'est le lot d'aucune région de l'ancienne RDA. Un comble ! La Région flamande, par contre, (qui, à 116,2 %, rêve de « larguer » la Wallonie) de même que la Région bruxelloise (qui se plaint d'un manque de moyens malgré un pourcentage de 220,9) tiennent toutes deux un profit énorme — on pourrait dire une rente de situation — de leur domination objective de l'État belge.

Une question, pour conclure : le Wallon va-t-il se montrer capable de comprendre qu'un tel déséquilibre économique en sa défaveur ne cessera pas à l'initiative des deux autres régions aussi longtemps que durera l'État belge ?

Pierre Mélot

(*) SPA (standard de pouvoir d'achat) : monnaie artificielle dont la valeur résulte du coût d'un panier de biens et de services identiques achetés dans chacune des monnaies des pays concernés. Ce mode de calcul permet de gommer les différences de prix qui existent d'un pays à l'autre; il reflète le coût de la vie à l'intérieur de chaque pays pris individuellement. Le FMI (Fonds monétaire international) et l'ONU (Organisation des nations unies) utilisent ces SPA pour toutes les comparaisons internationales.

(**) N.B. : nous publierons, dans un prochain article, le SPA des régions appartenant aux autres pays limitrophes de la Belgique.

«Un choc wallon en bleu-blanc-rouge»

C'est sous ce titre aux accents vigoureusement wallons et délicieusement républicains que le journal *La Meuse* du 27 mars dernier a publié une interview assez intime du directeur général du Standard de Liège Pierre François (propos recueillis par le journaliste Philippe Dewitte). Question au responsable administratif et financier du club de football liégeois :

Il paraît que vous êtes naturalisé français...

« Je pourrais vous dire que ça fait partie de ma vie privée, mais bon, c'est exact. (...) Je suis domicilié à Metz où j'ai une résidence dans laquelle je me rends souvent, mais je ne tourne pas le dos à la Belgique et à ce que je connais d'elle. J'ai d'ailleurs tenu à ce que, pour mon contrôleur

des impôts, mon adresse reste à Liège. Car ce n'est pas une démarche fiscale... »

Pourquoi ce choix, alors?

« J'ai toujours été attaché à certaines valeurs républicaines : Jules Ferry et l'école gratuite pour tous, le rabotage des priviléges par la naissance, etc. Et puis, ce n'est pas si étonnant car je vis à Liège depuis l'âge d'un an et vous savez qu'en Principauté, on fête le 14 juillet ! »

Vous avez voté dimanche?

« Oui. Alors qu'en France, le vote n'est pas obligatoire. Il faut s'inscrire ! »

Vous avez voté de quel côté ?

« Là, ça ne regarde que moi ! J'ai toujours veillé à ce que notre stade ne se transforme pas en tribune politique. Nous entretenons les meilleures relations avec MM. Daerden, Reynders ou Letermé, par exemple, mais jamais un politicien ne donnera le coup d'envoi chez nous. Ici on est rouge pour le foot, point. Nous avons des fans catholiques, laïcs, libéraux, socialistes, PTB ; ils se retrouvent tous sous nos couleurs et toutes les valeurs sont respectées. »

Vous êtes rattachiste ?

« Disons que Wallonie-Bruxelles-France n'a pas toujours été défendu

par les meilleurs et que, faute de collectif, je suis un rattachiste individuel. » (...)

Pour ma part (dans la foulée de la "confession" publique de Pierre François et sans porter de jugement sur son option de nationalité), voici ce que je réponds quand on me demande pourquoi, vivant en France le plus clair de mon temps et me réclamant d'une ascendance française, je n'ai jamais introduit de demande d'obtention de la nationalité française et ne compte pas le faire :

« Conscient d'être né, d'avoir été nourri, élevé, formé, soigné et choyé en Wallonie, d'y avoir fondé une famille, exercé une profession et milité pour des causes qui me tenaient à cœur, conscient, somme toute, de devoir à peu près tout à cette terre qui m'est chère, je ne renoncerai à ma nationalité belge (si vacillante qu'elle soit) qu'au jour où, non pas individuellement mais avec l'ensemble du peuple de Wallonie par suite d'une décision politique de sa part largement consentie, je pourrai devenir Français, ainsi dégagé de tout sentiment d'ingratitude à l'égard de ma patrie wallonne. En attendant cette mutation essentielle — peut-être utopique —, je me résignerai à conserver ma nationalité actuelle aussi longtemps que la vie me permettra d'espérer en changer. »

Pierre Mélot

Francophonie, vaste programme

Petit jeu pour mieux nous connaître

Ne croyez pas que la revue Wallonie-France soit anglophobe ! Elle essaie simplement — et bien modestement — de diffuser et de valoriser les équivalents français des termes anglais à la mode. Comment traduiriez-vous en français les mots suivants comme, par exemple, au Québec ? (voir réponse p. 26).

1. Wi-Fi

- A. sans fil
- B. aérien
- C. éthétré

2. waterproof

- A. extrasec
- B. immouillable
- C. étanche

3. spray

- A. pulvérisateur
- B. vaporisateur
- C. atomiseur

4. show-room

- A. montrange
- B. salle d'exposition
- C. exposalle

5. car jacking

- A. exvoituration
- B. dévoituration
- C. tracture

Wallonie-France est la seule revue d'information et de réflexion pluraliste qui prône le retour de la Wallonie dans la République française.

BILLET SUR LA FRANCOPHONIE

Parité et Francophonie

Pierre Bertrand, sénateur honoraire

C'est en 1975 que se tient à Mexico la première Conférence mondiale sur le statut des femmes. Sept étapes successives aboutiront, en 2005, à la Conférence mondiale de Pékin réunissant les 192 États membres de l'ONU. Leur objectif est d'atteindre en tous domaines la parité entre hommes et femmes. Au vu du constat, la Francophonie marque publiquement son engagement en faveur de cette égalité politique, économique et sociale. Le bilan général dans chacun de ces secteurs est tristement éloquent : la situation des femmes confirme un défaut total de parité. En politique, sur 192 États, 12 seulement sont dirigés par des femmes. Tous les parlements réunis dénombrent 15% d'élus féminins, tandis que 17 d'entre eux atteignent 30%. En économie, 70 à 75% des pauvres (moins de 1 dollar par jour) sont des femmes. Elles possèdent en propre moins de 2% des terres et obtiennent au mieux 5% des prêts bancaires. En éducation, 2/3 des 876 millions d'analphabètes sont des femmes et 54% des enfants non scolarisés sont des filles. Côté santé, en Afrique, 75% des 15-24 ans séropositifs sont encore des femmes. Chaque année dans le monde, 50 millions d'infanticides contraints sont perpétrés. Près de 140 millions de femmes et fillettes sont victimes de mutilations génitales dans plus de 40 pays, dont 28 en Afrique. Les femmes et les enfants représentent ensemble 80% des 40 millions de réfugiés sur les cinq continents.

Ce tableau désolant avait incité l'Organisation internationale de la Francophonie à tenir en 2000 déjà, au Luxembourg, une première Conférence sur le sujet "Femmes, pouvoir et développement". Prolongeant cette initiative, le Sommet de Ouagadougou (novembre 2004) a décreté que la prochaine décennie sera notamment consacrée à la juste place, dans la société, due aux femmes et aux enfants. Les pays membres de la

Francophonie mettent sur pied une mission d'information, de sensibilisation et de formation sur les droits des femmes. La stratégie et les méthodes francophones sont adoptées par la plupart des organisations internationales, régionales et nationales, consacrées au développement.

Ce contexte a incité le Haut Conseil de la Francophonie, en liaison avec l'Observatoire français de la parité entre les femmes et les hommes, à faire inscrire dans l'espace juridique francophone — et notamment dans la Constitution française — divers textes de loi favorables à l'égalité des sexes. Tandis qu'en Francophonie on prône la "parité", les pays, anglo-saxons, confrontés au même problème, optent pour le système des "quotas". Cette formule aboutit à un statut nettement moins égalitaire.

En combattant pour la démocratie, qui implique la parité, la francophonie ferait, du XXI^e siècle, un autre Siècle des Lumières.

Le sort des femmes varie selon la région francophone envisagée. En Afrique du Nord et au Moyen-Orient, l'évolution est fortement ralenti par les traditions culturelles et religieuses. Avec le Liban, la Tunisie connaît la législation la plus favorable envers les femmes. Le Maroc a révisé dans ce sens son Code de la Famille, qui semble faire école en Mauritanie et en Algérie. On ne peut négliger la poussée du "féminisme islamique" : soumission, rejet de l'école, refus des soins médicaux masculins, gymnastique et piscine prohibées, voile, burqa ... comportement contraire à toute émancipation. En Afrique subsaharienne, l'avènement de l'indépendance a donné aux femmes la citoyenneté et le droit de vote. Mais les conflits armés entre les États, l'insta-

bilité patente, la grande pauvreté, l'analphabétisme, la corruption généralisée mettent souvent ces droits en échec, et interdisent tout progrès. Dans la région Asie-Pacifique, de réelles améliorations ont été obtenues, particulièrement dans les domaines de la santé et de l'éducation. Mais les femmes restent sous-représentées dans les instances de décision et d'accès aux nouvelles technologies. Elles ne bénéficient d'aucun droit si elles sont immigrées bien que totalisant à elles seules, en Asie, de 60 à 80 % de l'immigration légale.

En Amérique du Nord et en Europe, des avancées importantes ont marqué les dernières décennies. Mais plusieurs anomalies subsistent : entre autres, les inégalités salariales (de 15 % dans l'Union européenne, et de 25 % dans les pays de l'Est) et le taux inférieur des retraites perdurent, alors que les femmes représentent 51,2 % de l'activité professionnelle générale. Le dilemme famille ou travail les handicape, partagées entre un métier et le statut de mère et d'épouse. Le chômage et le temps partiel féminisent la pauvreté, de part et d'autre de l'Atlantique.

L'histoire, les mœurs, les religions, les conditions de vie, les besoins et les priorités diffèrent d'une région du monde à l'autre. On doit cependant conclure que hommes et femmes sont partout inégaux en droits. Les lois et la société doivent impérativement évoluer.

En combattant pour la démocratie, qui implique la parité, la Francophonie propose plus de liberté, d'égalité et de fraternité qui feraien, du XXI^e siècle, un autre Siècle des Lumières.

On peut rêver... ■

Source: La Francophonie dans le monde, 2006-2007. Rapport de l'Organisation internationale de la Francophonie.

BHV : deux avis

Pour *Le 15e Jour du Mois* de mars (1), Patricia Janssens a demandé leur opinion sur l'affaire BHV à Catherine Lanneau, chargée de cours au département d'histoire, et Pierre Verjans, chargé de cours au département de science politique, tous deux de l'ULg.

Pour C. Lanneau, la solution du problème est repoussée *sine die* à cause de la crise financière, mais «tôt ou tard, la scission de l'arrondissement électoral va réapparaître dans l'agenda politique et médiatique». Retenons sa réponse quant à la question de savoir si la scission pourrait conduire à la disparition de la Belgique :

«*Pas forcément. Disons que l'une des dernières "passerelles" disparaîtrait et que la frontière linguistique acquerrait encore un peu plus d'étanchéité. J'imagine cependant que cette scission, qui semble difficilement évitable, ne se fera pas sans compensations. Les francophones pourraient revendiquer l'élargissement de Bruxelles capitale, c'est-à-dire l'intégration à cette Région de(s) communes "à facilités", majoritairement habitées par des francophones (sans doute entre 60 et 80% de la population)... ce qui est totalement inimaginable aux yeux des Flamands qui ne veulent pas céder un pouce de leur territoire. Alors la fin de la Belgique ? Vraisemblablement pas à court terme, mais bien un fossé (encore) plus large entre les deux grandes communautés. Je ne pense pas néanmoins que la classe politique prendra le risque d'ouvrir la boîte de Pandore cette année. Dans quatre mois, la Belgique sera présidente de l'Union européenne et il ne serait guère flatteur, alors que tous les yeux seront tournés vers elle, que Bruxelles risque une crise gouvernementale majeure...*»

P. Verjans remarque que le gouvernement a voulu d'abord affronter la

crise économique, ce qui a mobilisé toutes les énergies au Nord comme au Sud. Il pronostique une année 2010 plutôt calme, mais 2011 risque d'être plus chahuté. Alors, la disparition de la Belgique est-elle possible ?

«*Ce n'est pas sûr. Au fond, que demandent les Flamands ? La scission de l'arrondissement électoral de BHV (pour les élections des députés, des sénateurs et des députés européens), comme le prévoit une interprétation de l'arrêt de la Cour d'arbitrage de mai 2003 (les francophones disent qu'il suffit de revenir aux découpages en arrondissements). La classe politique flamande veut clarifier la frontière linguistique, c'est-à-dire aussi fixer les limites des politiques régionales. Politiquement, ils sont même prêts à perdre deux sièges à Bruxelles pour ce faire. Les partis francophones se sont très vivement opposés à cette volonté, estimant que cette (nouvelle) exigence constitue un pas supplémentaire vers la dislocation de la Belgique. Les politologues flamands que je connais assurent cependant que la majorité de la population flamande — chefs d'entreprises en tête — ne veut pas de la disparition de l'État belge, ce qui est aussi l'opinion des partis politiques (hormis la NVA et le Vlaams Belang). C'est probable, mais je pense que les hommes politiques sont engagés dans une dynamique centrifuge, qui pourrait s'avérer dangereuse si l'on suit cette logique jusqu'au bout.*

Il est évident que les Flamands veulent imposer chez eux le modèle économique anglo-saxon (ou scandinave), basé sur une plus grande flexibilité du travail, une sécurité sociale moindre, une faible intervention de l'État, etc. Ils veulent accroître leur richesse. Mais, politiquement, la Flandre a besoin de l'Union européenne et de sa monnaie... Or, si la Belgique implose, la Flandre, en tant que nouvel État, devrait être admise

par les pays membres eux-mêmes, aux prises avec certaines forces centrifuges : la Corse en France, l'Écosse en Grande-Bretagne, le Pays basque en Espagne, le nord de l'Italie, etc. Bref, il n'est pas certain que la position flamande, dans ce cas de figure, serait considérée comme un exemple au sein de l'Union. La logique séparatiste flamande atteint ici ses limites.

En tout état de cause, la scission de l'arrondissement électoral de BHV ne constitue pas, à soi seule, un élément déterminant pour l'avenir de la Belgique.»

Prudence donc de la part de ces deux universitaires qui, normalement, n'ont pas voulu jouer à Mme Soleil. Mais il y a, dans la vie de l'Union européenne, des impondérables, tapis dans l'ombre du futur, qui pourraient faire basculer bien des pays !

J. L.

(1) Organe de l'Université de Liège, éd. resp.: François Ronday, place de la République française, 41 (bât. 01), 4000 Liège.



Image dévote du XVIII^e siècle, illustrant la naïve confiance des Wallons d'alors dans leur Seigneur naturel (collection Elji).



De quelques vérités sortant du puits

Dans toute l'Europe se faufile une espèce de langueur dans l'esprit public. Au spectacle de la vie politique impuissante à éloigner les épreuves et à galvaniser les énergies, s'élargit la conviction dans les masses que l'empereur est nu, comme le conte d'Andersen. Un empereur qui serait la synthèse des élus, dans tout l'appareil de leurs organisations. Ce n'est pas, ou pas encore, l'envie d'une révolution, mais un désabusement qui dissipe la confiance et détend les ressorts civiques. Comme toujours au fil des siècles, c'est sur la France que se projettent les premières ombres du changement. Ses élections régionales ont été comme un coup de gong dans les bruits et les fumerolles de débats sans intérêt : plus de la moitié des citoyens boudant les urnes, d'autres, plus nombreux que d'habitude, exprimant leur abstention dans l'isoloir, une vague improprement qualifiée de populiste s'abattant sur des rivages où l'on croyait ne plus la revoir... Loin de nous la pensée de nous réjouir d'un tel cours des choses, mais ce qui glace surtout le sang, c'est qu'il continue comme avant sans que l'événement n'inspire une révision des certitudes, ni une répudiation des mythes. Or, les mêmes symptômes commencent à se propager dans tous les continents où les vieilles médications opèrent de moins en moins. Le vote obligatoire semble en prémunir la Wallonie — pas la Flandre —, mais de quelle illusion sont porteurs les bobards de notre partisatricie ! Non seulement les pêcheurs à la ligne n'hésitent plus à enfreindre la loi en nombre tel que ses gardiens ne sanctionnent plus leur dissidence mais il n'est que de prêter l'oreille à ce que disent les gens pour entendre le langage de la lassitude.

Ce qui se passe est pourtant simple à comprendre. Les alternances au pouvoir de la gauche et de la droite restent pour une majorité l'expression de son mécontentement, mais, au delà de quelques modulations de style, elles ne répondent plus à l'attente des masses. Je ne suis pas sûr que la plupart des déserteurs de la vie politique en soient clairement conscients, mais il est certain qu'ils s'éccœurent de leur similitude des pratiques des gens arrivés comme on dit aux affaires — un mot d'ailleurs, auquel trop de scandales ont fini par donner une connotation suspecte. Changer la vie des Européens exige d'abord de changer la soi-disant Union européenne, abusivement négative de la diversité des intérêts nationaux, et de soumettre le libre-échange mondialisé à un rigoureux examen critique. On est loin d'y être prêts dans les hautes sphères, malgré la leçon des faits. Les causes restant en place, les effets se perpétuent et s'aggravent. Que l'on ne s'étonne donc pas du scepticisme qui s'étend et de la fureur qui monte.

Démonstration. Le cataclysme que fut la crise financière de 2008 aurait dû modifier en profondeur les systèmes de pensée et d'exercice de l'autorité. Il y a bien eu quelques

inflexions de discours (ah, l'antienne de la régulation !), mais aucune réforme fondamentale. Comme ces petites figurines qui se redressent toujours, quelle que soit la poussée qu'elles reçoivent, le conditionnement politique ramène aux mesures classiques et désormais contraires à l'efficacité : il faut revenir à l'équilibre budgétaire (et tant pis si c'est au prix du bien-être social que l'on prétend défendre et de la croissance que l'on prétend ressusciter) ; il faut garder le libre-échange avec des pays qui n'en respectent pas les règles (et tant pis pour l'exode de productions entières vers des lieux exotiques et pour l'agriculture qui pourvoit à notre sécurité alimentaire) ; il faut, c'est le refrain, un gouvernement économique européen (et tant mieux s'il consolide le néolibéralisme que nous ont inoculé les eurocrates, avec les conséquences que l'on sait). Dans cette vision délirante, le monde n'est qu'un seul pays, ou plutôt un marché aux conditions identiques, d'un bout à l'autre de la planète.

C'est l'Allemagne, j'ai du regret à le dire, qui est revenue la première au sens de la réalité. Elle ne s'incline plus devant les décrets de la Providence eurocratique, elle les soumet au contrôle de son Parlement et sa stratégie économique se trace selon ce qu'elle croit bon pour elle. Je crois qu'elle fait une erreur à long terme en développant à outrance ses exportations ; l'exacerbation de la concurrence mondiale l'expose dans l'avenir à de sérieux déboires. Mais de quel droit, le ministre français des Finances Christine Lagarde l'a-t-elle sommée de quitter cette voie où elle amasse tant de profits ? Les considérations mises en avant par la grande argentière ne manquent pas de justesse, à défaut de pertinence dans la conjoncture actuelle. Mais elles pèchent par un défaut grave : elles ne tiennent aucun compte de la représentation que se font les Allemands de leurs propres affaires. Il est vrai que d'autres en pâtissent, mais que ne les imitent-ils pas au lieu de corseter leur peuple dans l'étau d'un mythique intérêt commun à toute l'Europe ? À chacun sa m... aurait dit la chancelière Merkel à M. Sarkozy. C'est brutal, c'est de la Realpolitik dans toute sa froide nudité, mais c'est ainsi que finit toujours pas se tisser l'histoire, n'en déplaise aux sculpteurs de nuées. Il est important de comprendre que les coopérations souhaitables et durables ne peuvent s'établir que sur la réalité. En ne voulant pas voir, comme de Gaulle, que les nations sont les sources de la vitalité européenne et non les ingrédients d'un melting pot, les bâtisseurs de l'UE l'ont posée sur des sables mouvants. Il faut en planter ailleurs les fondations dans des convergences agencées avec patience, pas dans les oukases des marchés, changeant à la vitesse des transactions boursières. Indispensable à la paix et au progrès de l'Europe, l'axe franco-allemand lui-même doit se retrémper dans le bain des vérités de base.

Ne nous cachons pas que, dans cet ordre des choses, les grands États mèneront la ronde et que les lilliputiens n'auront plus de liens assez solides pour ligoter ces Gulliver.

Guy Spitaels vient encore de mettre cela au jour dans ses *Chroniques impies* (cf. voir la recension p.9).

N'est-ce point une raison, parmi d'autres aussi excellentes, pour que la Wallonie rejoigne la France ?

Jacques Rogissart

La situation politique au jour le jour

La catastrophe ferroviaire de Buizingen (18 morts), le 15 février, soulève des remous politiques au-delà de ses responsabilités ponctuelles. Il est devenu clair que la scission de l'ancienne SNCB en 3 entités est un lourd handicap pour la cohérence stratégique du groupe. Encore merci au néolibéralisme européen pour cette réforme. Clair aussi que les trois administrateurs délégués ne maîtrisent pas les dysfonctionnements du rail et devraient céder la place à des techniciens compétents. Mais ce sont des créatures de la particratie, alors ...

10 février — Le ministre fédéral des Finances Didier Reynders retire brusquement aux Régions la recette de la taxe complémentaire de circulation. Pour la Wallonie, il s'agit de 9 millions d'euros. Elle qui n'a pas trop de sous pour boucler ses propres budgets et dont le ministre-président vient de s'abaisser à promettre à M. Leterme de jouer le jeu du "fédéralisme de coopération" ! Le ministre régional André Antoine a, lui aussi, la candeur de rappeler tout ce qu'a fait son gouvernement pour soulager les finances du pouvoir belgicain.

19 février — Par quels nabots avons-nous été gouvernés, grands dieux ? Dans une carte blanche parue dans *Le Soir*, MM. Jean-Luc Dehaene, Guy Verhofstadt, Willy Claes et Louis Michel (qui consolide sa réputation d'idiote auprès des géopoliticiens) demandent le désarmement nucléaire de l'Europe — en clair : de la France et du Royaume-Uni — afin d'ôter à certains pays à risques l'envie de se dorer de l'arme atomique. Comme si des États totalitaires ou ayatollesques étaient sensibles à un quelconque exemple "moral" (comme disent les auteurs) des Européens ! Ils verraient plutôt dans leur faiblesse une occasion supplémentaire de les dévier. Pourquoi se gênerait-on avec le Benêts-luxe ?

22 février — Carrefour annonce la fermeture de 21 magasins en Belgique dont 5 en Wallonie. Près de 1.700 emplois seront ainsi perdus, dont 515 en Wallonie. Cela pourrait être pire, car la direction du groupe menace d'aller plus loin s'il n'y a pas compression de la masse salariale. L'indifférence des sociétés multinationales

(même si celle-ci est principalement française) aux problèmes sociaux n'a d'égal que celle de la haute finance. Qui leur passera la bride ? Sûrement pas "l'Europe", si prisée par nos partis traditionnels.

26 février — Le secrétaire d'Etat fédéral de la Mobilité Etienne Schouppe (CD&V) présente un nouveau plan de survol de Bruxelles par le trafic de l'aéroport. Le ministre-président bruxellois, Charles Picqué se plaint de n'avoir pas été consulté.

27 février — Après des auditions parlementaires plutôt vaseuses sur la catastrophe ferroviaire de Buizingen, l'hommage national aux victimes, organisé par le ministère fédéral de l'Intérieur au Palais des Beaux-Arts, dit Bozar (!), de Bruxelles s'avère un fiasco dans une salle aux trois quarts vide. La presse relève à l'envi les retards dans l'envoi des invitations, des oubliés et les indélicatesses des responsables. C'est la Belgique ! Le ministre-président Demotte lance un débat sur l'identité wallonne... en la définissant d'avance comme une variété d'humanisme envers le monde entier. On apprend officieusement que l'on veut faire honte à la Flandre de sa fermeture sur elle-même. Ce n'est pas gagné !

1er mars — Les grands journaux, les présidents des partis, un large éventail d'autres mandataires politiques, le procureur général et l'avocat général près la Cour d'appel de Liège, reçoivent un dossier dont l'objet est de démontrer, y compris sur le plan pénal, les turpitudes dont se seraient rendus coupables les Daerden, père et fils. Le hic, c'est qu'il est anonyme. Mais il est assez étayé pour déclencher l'ouverture d'une information du parquet général — ce qui, bien sûr, ne préjuge de rien. Le ministre des Pensions porte plainte pour diffamation et calomnie.

Le maire de Liège Willy Demeyer (PS) présente les excuses de sa municipalité à la communauté juive pour le concours apporté par l'administration communale à l'occupant nazi dans la mise en place du génocide. La vérité historique a ses droits et, en l'occurrence, il y a de quoi en avoir honte. Malheureusement, on ne peut se dissimuler que les Flamands en profitent pour relativiser un peu plus la part, beaucoup plus grande que la nôtre, prise par elle dans la collaboration avec le Reich hitlérien.

Le malaise grandit au sein du *Vlaams Belang*. Son ancien président Johan Vanhecke accuse par voie informatique le *leider* Filip Dewinter d'avoir commis des malversations financières — imputation suprêmement grave dans une formation qui joue souvent la carte de la pureté morale.

3 mars — Une commission parlementaire spéciale commence son enquête sur la catastrophe ferroviaire du 15 février.

5 mars — M. Demotte prétend qu'on l'a mal compris : il n'a pas voulu parler d'identité wallonne mais d'image de la Wallonie. Et d'en donner quelques exemples, pas très glorieusement.

M. Reynders déclenche une vive réaction syndicale en déclarant au *Soir* que l'Etat fédéral ne payera pas le passif social que laisserait éventuellement le plan de restructuration de Carrefour.

7 mars — Le CDH lance, à Bruxelles, son projet "Planète humaniste". Avec une "révolution" à la clé, *dixit* Mme Milquet. C'est un festival de bavardage, dans le droit fil de ceux du PSC. Pas un mot naturellement sur le communautaire, mais une attaque en règle contre M. Reynders.

8 mars — M. Di Rupo présente un plan "pour soutenir l'économie réelle, pour voir croître l'emploi". Malheureusement, il s'agit surtout d'actionner des compétences européennes et, avec le climat qui règne dans l'Union, demain n'est pas la veille ! Le PS aurait dû y penser avant de voter le traité de Lisbonne et de laisser faire quelques autres horreurs de l'eurocratie ! Enfin, causer après coup (et coût !) ne mange pas de pain...

Le PS et le CDH se joignent aux protestations syndicales contre les déclarations de M. Reynders sur l'éventuel plan social de Carrefour.

9 mars — M. Di Rupo sermonce Infrabel pour un nouveau déraillement cette fois en gare de Mons. Très bien, mais que ne demande-t-il pas à l'administrateur délégué

>>>

Luc Lallemand, diplômé capitaine au long cours propulsé à ce haut poste ferroviaire, de retourner sur les flots ? Et qu'il lui souvienne de sa responsabilité dans la libéralisation du chemin de fer par "l'Europe".

10 mars — Ému par un crime épouvantable à Bruxelles, le président du Sénat Armand De Decker (MR) se penche sur les problèmes de sécurité. Dénonçant le laxisme de la justice, faute de moyens de répression, envers les multirécidivistes qui se baladent en toute liberté après leurs condamnations, il propose de leur faire purger leur peine dans un cadre militaire où ils recevront une ré-éducation *ad hoc*. Ce n'est peut-être pas une bonne idée, mais il y a de quoi s'inquiéter une fois de plus de la réaction du PS et de CDH pour lesquels les jeunes délinquants sont des pauvres victimes de discriminations. Il faudrait que M. Lionel Jospin vienne leur expliquer pourquoi il est revenu de son angélisme.

S'étant saisie par décret de l'inspection pédagogique des écoles franco-phones de la périphérie bruxelloise, la Flandre leur serre la vis en leur assenant de copieuses directives administratives. Les *facilitateiten* continuent à fondre...

M. Charles Michel fait un accueil servile à M. Leterme qu'il reçoit à l'hôtel de ville de Wavre. Le Premier ministre, salué comme il convenait par la Marseillaise de militants du RWF, ressort sa guimauve du "fédéralisme de coopération".

Les révélations se succèdent sur les montages par lesquels M. Frédéric Daerden élude les obstacles à sa collusion de réviseur avec des pouvoirs publics probablement poussés vers lui par son père.

13 mars — Le saviez-vous ? M. Leterme a un plan de 10 ans pour tirer la Belgique de la mouise. Espérons que nous serons débarrassés d'elle et de lui avant l'échéance. Les derniers calculs budgétaires mettent au jour une manne inespérée de 300 millions d'euros. La moitié servira à satisfaire les besoins les plus urgents de la sécurité à la SNCB. Grave question : le ministre de la défense, Pieter De Crem a-t-il oui ou non invité l'armée congolaise, ramassis de coquins de sac et de corde, à prendre part au défilé du 21 juillet ? Il semble que oui, puisqu'il s'est ravisé.

Faux problème, de toute façon, M. Leterme le désavouera un peu plus tard.

15 mars — Le gouvernement alloue 100 millions d'euros à la SNCB pour hâter la sécurisation du rail. Il serait bon de compléter cette bonne action en remplaçant les gestionnaires incompétents de cette société.

16 mars — Le député-maire d'Andenne Claude Eerdekkens (PS) lève le drapeau de la rébellion. Il tonne contre le ministre régional de l'Environnement Philippe Henry (Ecolo) dont les prescriptions ont fait perdre à sa ville une implantation de Delhaize, très prometteuse en emplois. Il s'attaque aussi au gouvernement Demotte qu'il qualifie d'"incapable" et dans lequel il voit "le plus mauvais que nous ayons jamais eu". Il annonce même qu'il se rend indépendant de son parti ; il fera bientôt machine arrière sur ce point et il tempérera sa critique de l'exécutif wallon.

19 mars — Accro à son "fédéralisme de coopération", M. Leterme reçoit, à Bruxelles, les ministres fédéraux, régionaux et communautaires pour leur faire adopter un plan, dit Belgique-2020, de sortie de crise. Il voudrait l'inscrire dans le sillage de la stratégie Europe-2020, sortie, toute vasouillarde, de la Commission européenne et qui a beaucoup de chances de rejoindre bientôt aux oubliettes celle de Lisbonne qui devait faire de l'UE la zone la plus compétitive du monde... en 2010 ! Alors 2020... "d'ici là le meunier, l'âne ou moi serons morts" — politiquement, cela va de soi. Accessoirement, ces messieurs-dames vont préparer la présidence belge du Conseil des ministres de la C.E. au second semestre.

21 mars — Le gouvernement fédéral boucle son contrôle budgétaire. Peut-être est-il maintenant tranquille (entendez maintenu en place) au moins jusqu'à la fin de l'année. À moins que... M. Eerdekkens continue à décocher ses flèches au ministre Henry et, au cours d'une émission télévisée, accuse Ecolo de saboter l'économie wallonne. Le rouge et le vert se marient mal dans la coalition régionale. M. Di Rupo le désavoue sans le réduire au silence.

25 mars — M. Mischaël Modrikamen est inculpé pour son rôle présumé dans la faillite frauduleuse de l'entreprise de textile Donaldson dont il était président du CA depuis 2006. Non content de clamer son innocence, il insinue que le MR, inquiet de la création de son parti populaire, lui fait chercher noise en justice. À observer les mœurs politiques, on a un moment d'hésitation !

M. Daerden présente son "livre vert" sur les pensions au Parlement. Pas de crainte à avoir : elles seront payées sans grands problèmes et il n'y a pas lieu de relever l'âge limite de 65 ans.

26 mars — C'est le moment de signaler que les grands organes de presse phosphorant depuis quelques jours sur l'avenir de la monarchie, l'opinion générale était que les pouvoirs du roi seraient réduits. Jusqu'à rendre son rôle purement protocolaire ? Là-dessus, les avis sont partagés. On remarque que le PS et Ecolo, que l'on croyait crédités d'une (toute) petite fibre républicaine, se distinguent dans la défense du statu quo.

Accessoirement, la discussion porte sur l'aptitude de M. Philippe à régner en accord avec les institutions. Il y a doute ! Mais, dans *Le Soir* de ce jour, il affirme que ceux qui le critiquent ne le connaissent pas. *Si non è vero...* Un qui ne se cache vraiment pas, c'est M. Javaux et cela commence à faire des vagues dans les rangs d'Ecolo. Après avoir confessé un catholicisme à la limite de la bigoterie, il fait publier par *La Libre Belgique* une profession de foi ultraroyaliste et précise que lui et sa famille vibrent à l'audition de la Barbe-en-sonne. À part cela, il n'est pas, dit-il, "le dernier belgicain". Le surréalisme est décidément la marque de fabrique du royaume.

En proie à des bisbilles internes et à la dure concurrence de la NVA, la Liste Dedecker est en perte de vitesse. Son fondateur se fait aisément réélire à la présidence, mais il est obligé de pousser vers la sortie son principal compétiteur Chris Dedobbeleere, devenu trop agressif à son égard.

29 mars — Le vice-président du Parlement bruxellois Walter Vandebossche (CD&V) réclame d'urgence un accord sur BHV pour éviter une crise grave à la Belgique. Pour lui, >>>

la NVA et le FDF sont des "alliés objectifs" qui ont intérêt à l'échec de la négociation.

30 mars — Le ministre régional de l'Intérieur du gouvernement flamand Geert Bourgeois (NVA) signe un arrêt de non-nomination des trois bourgmestres de la périphérie bruxelloise (tous FDF), suspendus alors qu'ils ont été élus, et annonce brutalement qu'ils ne seront jamais mis en place.



Son président Bart De Wever, lui, veut arrêter ce qu'il appelle le "carrousel". Sans le désavouer au fond, le CD&V déplore un "timing malheureux". Comme de raison, M. Maingain compare la situation dans la périphérie bruxelloise à "l'occupation allemande", ce qui fait tiquer ses partenaires. Il se pose à nouveau en défenseur de la Belgique contre les nationalistes et les séparatistes flamands. Il est mieux inspiré en rappelant que, même après une victoire sur BHV, ceux-ci passeront à l'étape suivante : la conquête de Bruxelles.

31 mars — M. Maingain doit se sentir bien seul face à la fureur flamande. Ses mâles propos à l'adresse de M. De Wever ont suscité des réactions négatives des dirigeants des partis francophones, sauf de M. Reyners, mais jusque parmi les personnalités du MR. La RTBF essaie en vain d'interroger M. Leterme à l'émission *Répondez à la question*. Il refuse de répondre à toutes les questions qu'inspire l'actualité au nom de "l'intérêt du pays" et laisse à M. Dehaene le soin de répondre, en temps voulu, à celles relatives aux réformes des institutions. Il consent malgré tout à dire qu'il considère inacceptables les propos de M. Maingain. Un scoop !

1er avril — Poisson d'avril ? Non, c'est le jour que M. Demotte a choisi pour présenter une "image de la Wal-

lonie". On n'est pas contre le résultat de ce fantastique effort de créativité, mais on demande en sus une bonne dose de républicanisme.

Vous voudriez une administration wallonne plus dépolitisée ? Ne comprenez pas sur le ministre régional de la Fonction publique Jean-Marc Nollet (Ecolo). Il décide que les hauts fonctionnaires devront être nommés au début, et plus jamais à la fin, de l'entrée en fonction du gouvernement. Vous voyez la différence, du point de vue de l'idéal ? Il leur sera en outre demandé de détenir un certificat délivré par l'"École d'administration de la fédération Wallonie-Bruxelles"... à créer à partir de 2013 ! Leur mandat (renouvelable) sera de 5 ans, ce qui garantira leur docilité au ministre avisé qui le leur donnera.

Pauvre M. Maingain ! Sa sortie contre les ténors de la NVA fait murmurer jusque parmi les hiérarques du FDF. Son n°2 Didier Gosuin et le secrétaire d'État Bernard Clerfayt trouvent qu'il y a été un peu fort. En revanche, il reçoit le soutien, plutôt inattendu, de belgicains aussi patentés que les libéraux Philippe Monfils et Willy Borsus. Rien n'est simple dans notre cirque politique !

2 avril — Le ministre fédéral de la défense Pieter De Crem répartit les militaires entre leurs nouvelles affectations. 7.300 doivent dééménager et, quoi qu'il en dise, il y a de la grogne dans les rangs. On a honte de le dire à propos de gens qui font bien leur boulot — un boulot qui peut être dangereux —, mais on se demande à quoi sert encore l'armée belge. Officiers, sous-officiers et soldats wallons, aidez-nous à rejoindre la France ! En attendant, pour devenir belge, ce sera moins facile qu'autrefois. Il faudra que l'étranger candidat fasse la preuve de sa volonté d'intégration et de la connaissance d'au moins une des langues "nationales" et avoir résidé chez nous également depuis au moins 5 ans (au lieu de 3). C'est un minimum.

3 avril — Une émission de la VRT révèle que des bourgmestres de communes du Brabant flamand proche de Bruxelles se font livrer par les promoteurs locaux la liste des candidats acheteurs d'un bien immobilier pour s'assurer qu'ils sont bien du peuple-maître ou du moins disposés à s'y intégrer. C'est tellement contraire à la loi que même un nationaliste aussi pointu qu'Eric Van Rompu crie

casse-cou. Or, d'après un échevin de Vilvorde, l'actuel "démineur royal" Jean-Luc Dehaene s'adonnait à ce genre de pratique quand il dirigeait la municipalité.

8 avril — M. Dehaene sort de son silence. Interviewé par la chaîne télévisée du Parlement français LCP, il se garde bien de dire comment il compose la potion magique qui fera rebomber la fièvre autour de BHV, mais il plonge dans le passé pour conclure que la dispute communautaire colle à la Belgique depuis le début de celle-ci et "qu'on s'en sortira encore cette fois". Et de comparer les réactions des Flamands à celles des francophones du Québec pour protéger leur langue respective. À l'examen, la comparaison boîte méchamment.



12 avril — L'enseignement crie famine dans la Communauté française ? Qu'à cela ne tienne ! Madame Marie-Dominique Simonet (CDH) a un bon plan : les écoles les moins dépourvues (on n'ose pas dire les mieux pourvues) devront céder un peu de ce qu'elles ont aux autres. Passez muscade !

Émeute ethnique dans la commune bruxelloise de Saint-Gilles après qu'une crapule, fichée au grand banditisme, ait été tuée par la police. Il n'y a rien là qui ébranle les illusions angéliques de la gauche francophone...

Les dernières indications qui filtrent sur ce que prépare M. Dehaene suscitent des réactions négatives de la part des partis francophones et des nationalistes flamands.

À suivre

Erratum : dans la livraison de janvier-février, le titre de l'éditorial de la NWL était : *Fin de parcours* et non *Fin de race*. Dont acte.



ÉPINGLÉ DANS LA PRESSE

Climat, CO₂ et Belgique (dés)unie...

À qui va revenir le profit des ventes de quotas d'émission de CO₂ dès 2013 ? Au fédéral ou aux trois Régions ? C'est ce que devra décider la "Commission nationale climat", sans oublier qu'elle aura aussi la tâche ardue de distribuer les aides aux pays dits en voie de développement, de répartir les efforts en matière d'énergies renouvelables et de réaliser un partage équitable des réductions d'émission de CO₂ entre les Régions. Un beau "brol" comme on dit à Bruxelles !

«Il s'agit de dossiers hypersensibles aux enjeux économiques et financiers énormes, a répondu un expert à Michel De Muelenaere (*Le Soir*, 02.03)... On ressent déjà nettement les enjeux communautaires». Certains suspectent les négociateurs flamands de vouloir appliquer la doctrine de Bart Maddens, ministre NVA, qui, pour rappel, entend exercer une forte pression financière sur le fédéral pour hâter la réforme de l'État. Belles empoignades en perspective !

Le bon fromage

Dans l'éditorial de *Diagnostic* de mars (*), Michel Legrand attaque, bille en tête, le "Système", le belge évidemment. Il faut faire des économies, nous serine-t-on depuis les hautes sphères du Pouvoir. Sans doute, sauf que le personnel politique, pléthorique et bien payé, n'est guère résolu, lui, à suivre ce beau conseil.

«Les hommes politiques ne suggèrent que rarement le dégraissage des institutions et leur ravalement à un niveau supportable pour les finances publiques et la population ; nous détenons le triste record du nombre de ministres, de parlementaires (89 à la Région bruxelloise alors qu'un nombre de 50 à 60 serait largement suffisant), sans compter les députés provinciaux qui perçoivent dans l'ombre des salaires tout à fait démesurés pour les tâches qu'ils assument ; à côté de tout cela, l'appareil politique traîne derrière lui une horde de cabinets dont le fonctionnement et les effectifs ne sont jamais remis en question et qui coutent à la collectivité des

milliards d'euros en pure perte, car ils constituent souvent des doublons avec l'administration. (...)

Un nettoyage en profondeur générera des économies non négligeables, ce qui permettrait de baisser la pression fiscale sur les bas revenus, de relever le salaire net et «les pensions qui sont parmi les plus basses de l'Europe de l'ouest».

Comment y arriver ? «La réponse est simple et porte sur la hauteur des prélèvements fiscaux dont une partie sert à entretenir un appareil politico-institutionnel excédentaire. En effet, avec les prélèvements fiscaux opérés sur les salaires, le pays devrait pouvoir disposer de services publics performants et efficaces ! Or, ce n'est pas le cas ; le drame de Hal a mis en lumière le désinvestissement dont ont été victimes les services publics, y compris dans les systèmes de sécurité, les routes wallonnes démontrent avec force l'incurie structurelle de la Région pourtant bien pourvue en cabinets et en voitures de fonction dont le cout sur une dizaine d'années n'est pas loin d'atteindre le montant qui aurait dû être investi pour permettre aux usagers de disposer d'un réseau de qualité (une fameuse goutte d'eau !).»



Pour Michel Legrand, c'est aussi la gestion qui est en cause. Un exemple : en dépit d'un nombre considérable de magistrats, de policiers et de gardiens de prison, la justice traîne à être rendue et la réforme du système carcéral est en rade. Il faut signaler également le fameux "système des piliers", associant à grands frais les syndicats aux trois vieux partis. «L'incapacité du monde politique à promouvoir des réformes importantes est donc impressionnante, sauf quand il s'agit, comme dans la réforme Copernic, d'adopter les slogans néolibéraux de "new public manage-

ment" et de permettre la nomination de quelques centaines d'apparatchiks surpayés». Bref, une société bloquée et une situation bien verrouillée ! Les responsables, qui ne sont plus porteurs de vrais projets, conclut M. Legrand, se contentent de vivre en rentiers «sans compter que les divergences de perception et d'idées entre le Nord et le Sud achèvent de stériliser le système». Excellent constat de carence, mais voilà, l'État belge, de plus en plus rongé par le ver séparatiste, sera-t-il encore capable d'un sursaut salvateur ? Cela ne coûte rien de se poser la question.

(*) Organe du GERFA, av. du Pont de Luttre, 137, 1190 Bruxelles - tél. 02 / 344 04 73.

Le beau Jardin à la flamande !



Meise en 2015

C'est du "Jardin botanique national de Belgique" dont il est question ici et, surtout, d'un avenir bien sombre pour le personnel francophone. Créé il y a deux siècles, nous explique Francis Grunhard dans *La Ligue wallonne* de mars 2010, il est un des plus riches du genre dans le monde et constitue un outil performant de la recherche botanique. Or le JB, localisé à Meise, donc en Flandre, depuis 1973, a été «aspiré dans les accords du Lambermont en 2001» et le principe de son transfert à la Région flamande a été concédé par les politiques francophones. Certes, un accord de coopération est toujours en voie de négociation, mais cela n'empêche pas les "partenaires" flamands de vouloir faire main basse sur l'institution toute entière.

Déjà, près de 85% du personnel est néerlandophone en dépit d'une décision du Conseil d'État (2008), enjoignant aux ministres, tuteurs du >>>

JB, de faire respecter l'équilibre du cadre linguistique. Les ministres de la Politique scientifique et de la Régie des Bâtiments (ndlr : Sabine Laruelle et Didier Reynders) ayant joué les abonnés absents, «la direction du Jardin botanique continue la colonisation flamande de l'institution fédérale aux frais du fédéral, en violation de la légalité mais en toute impunité». Mieux encore, il est prévu que la dotation, octroyée par le fédéral, soit versée au prorata des rôles linguistiques du personnel. Ainsi, le calcul est vite fait : 85% de la somme iront à la Région flamande.

Passez muscade !

«Le dossier du Jardin botanique, conclut F. Grunchard, est exemplaire de l'inquiétante faiblesse — ou du manque de vision, de courage, de désintérêt ? — des politiciens francophones dans certains pans des négociations communautaires à faible enjeu électoral». Allons, ne mégoton pas. C'est un mélange de tout cela qui explique la passivité franco-phone.

Milliardaire ou bêtement millionnaire ?

Sans doute ne saura-t-on jamais si notre bon Sire Albert est vraiment un membre du club très fermé des milliardaires. Le 15 mars en tout cas, le quotidien flamand *Het Nieuwsblad* le rangeait dans cette catégorie de citoyens dorés sur tranche ; "l'information", fournie par un certain Thierry Debels, était aussitôt suivie d'un démenti horrifié du Palais qui qualifiait cette "révélation" de fantaisiste. Ouf ! Selon *Le Soir* du lendemain, le professeur Herman Matthys (VUB), spécialisé dans l'étude de la fortune des Saxe-Cobourg-Gotha, précisait : «il est impossible de calculer la fortune privée du Roi, et c'est logique, car cela relève de sa vie privée».

MÊME PAS MILLIARDIÈRE, MAIS ALORS, COMMENT ASSURER MES VIEUX JOURS ?



Le Secret du Roi en quelque sorte. Et le même d'ajouter qu'en septembre

2007, le Palais avait fait savoir que les comptes royaux se montaient à (seulement) 12,4 millions d'euros. Vite une collecte !

Un Monsieur Veto à l'horizon ?

En mars 1990, le roi Baudouin refusait d'apposer sa signature au bas de la loi autorisant l'IVG. Le personnel politique, fort ému de la chose, promit de "retoucher" les pouvoirs du roi qui, en vertu de l'art. 109 de la Constitution, sanctionne et promulgue les lois. Vingt ans après, tous les mousquetaires politiques du petit royaume se tâtent. Certains veulent toutefois relancer le débat, car ils se méfient, en effet, des foucades d'un Philippe, devenu roi. Le prince avait d'ailleurs prévenu que, si on le cherchait, on le trouverait ! Et comme un mousquetaire averti en vaut deux... L'ex-sénateur Josy Dubié (Ecolo), qui se situe aux antipodes de son "ami" Javaux, royaliste autoproclamé, ne l'a pas envoyé dire : «La monarchie, c'est une loterie ; on ne choisit pas le roi ou la reine. La vraie question, c'est : qu'allons-nous faire quand le prince Philippe sera sur le trône ? Avec Albert II, on est bien tombé, mais Philippe a déjà deux grosses bourdes à son actif».

Plutôt trois que deux, cher Josy ! Pour rappel, Philippe :

- sort de sa réserve protocolaire en s'attaquant aux séparatistes flamands et, en filigrane, à tous les autres (janvier 2004) ;
- appose sa signature sur les revendications de la Fédération belge des entreprises (février 2005) ;
- reproche aux journalistes flamands de le dénigrer sans cesse (janvier 2007). Il est vrai que certaines comparaisons ne témoignaient pas toujours d'un goût raffiné.

À la prochaine !

De la monarchie (ter)

La récente enquête de *La Libre* et du *Standaard* portant sur la monarchie a suscité une pluie de réactions des lecteurs, la plupart évidemment favorables à son maintien. Sans surprise, l'argument du "piller moral", dominant de très haut le marais politique, est revenu en boucle. Autres refrains bien connus, le roi est tantôt un arbitre, tantôt un paterfamilias bienveillant, voire l'indestructible ciment du pays. N'en jetez plus, la Cour est pleine !

La proposition de rendre la monarchie purement protocolaire a aussi montré

une différence : la Flandre est largement en avance sur une Wallonie, baignant encore dans un Ancien Régime mental. Épinglés toutefois deux avis républicains :

Pour Me Dermagne (*La Libre*, 25.03), «la monarchie est une institution décadente et inutile». Et de défendre l'idée d'une "république belge" qui verrait peut-être un jour Herman Van Rompuy, élu président de la Belgique «si celle-ci résiste encore quelques années aux poussées séparatistes» ou, à défaut de ce personnage européen, un germanophone. Appel aux amateurs trilingues !

Laissons à Me Dermagne la responsabilité d'avancer cette curieuse solution qui pourrait, selon lui, clore l'interminable crise belgo-belge.

Plus sérieusement, Jules Gheude (*La Libre*, 23.03) constate que, si la monarchie de droit divin est bien morte, la monarchie constitutionnelle conserve la notion totalement antidémocratique de la "supériorité" des naissances principales sur toutes les autres ! Notion choquante au XXI^e siècle, d'autant que, de 1789 à 1918, les courants libéral et socialiste avaient combattu toutes les inégalités.

J. Gheude termine en rappelant le mot de l'écrivain Jean d'Ormesson, à propos de son père, pourtant descendant d'une vieille famille de noblesse de robe : «Le principe monarchique, en particulier, lui apparaissait tout à fait ridicule. L'idée qu'une collectivité puisse assurer son avenir en remettant la charge à une famille donnée, lui semblait folle. Comme à moi...»

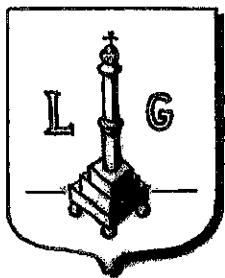
Il reste à en persuader les Wallons.

J. Liénard



Réponses du jeu de la p. 18 :

1 : A, 2 : C, 3 : A, B, C, 4 : B, 5 : B.



Liège et Petit Robert

Copie de la rubrique histoire de Liège du Petit Robert des noms propres (éditions consultées : 1985, 2004, 2010) :

«Fondée au VII^e s. par saint Lambert, la ville fut le siège d'un évêché vers 710 ; c'est alors qu'elle prit son caractère ecclésiastique : sept collégiales et deux monastères s'y élevèrent aux X^e et XI^e s., tandis que les évêques s'opposaient aux empereurs d'Allemagne. Comme en Flandre, les XIII^e et XIV^e s. y furent marqués par les luttes sociales entre les lignages (bourgeois) et les gens de métiers. L'entreprise de la maison de Bourgogne sur le siège épiscopal (XIV^e-XV^e s.) se heurta à une vive résistance : révolte contre Jean de Bavière (écrasée en 1408), puis contre Louis de Bourbon. Les Liégeois, conduits par Raes de Heers, étaient soutenus par Louis XI qui les abandonna à plusieurs reprises. Charles le Téméraire fit raser Dinant, ville liégeoise, et enleva à Liège ses priviléges (1467). Jouets de la rivalité entre la Bourgogne et la France, les Liégeois furent à nouveau battus par Charles et la ville fut rasée. Après la révolte de Guillaume de La Marck (1482-1485) qui fit régner la terreur mais fut vaincu par Maximilien d'Autriche (gendre de Charles le Téméraire) et décapité, l'indépendance de la principauté fut reconnue. Le siège de prince-évêque échut à la maison de Bavière, et la ville connut une forte opposition populaire à cette domination. Depuis le XV^e s., la région s'industrialisait et, au XVII^e s., le travail des métaux (armurerie, etc.) fut une grande source de croissance. Le "parti des Lumières" y fut bien accueilli au XVIII^e s., de même que la Révolution de 1789. Ce fut la fin (1792) de la domination des princes-évêques. Liège fut occupée par les Allemands de 1940 à 1944. En 1944, plus de 23.000 immeubles y furent détruits.»

La lecture de cette rubrique, mélange curieux de notions exactes et erronées, voire d'oubli importants, nous a incités à apporter les précisions ci-dessous. Elles ont fait l'objet d'un courrier adressé le 26 février 2010 aux Éditions Robert à Paris :

Lambert, évêque de Tongres-Maastricht, est assassiné vers 700 dans un petit village, près de la Meuse. En ce lieu se produisent des miracles et on y transfère les reliques du martyr vers 715. C'est entre 750 et 800 que Liège devient le siège du diocèse et une agglomération urbaine se développe, mais c'est surtout sous le règne de l'évêque Notger (972-1008) qu'elle prend un essor remarquable. Fidèle défenseur des empereurs germaniques, Notger obtient d'eux d'importants moyens et lance de nombreux chantiers, dont ceux du palais épiscopal et d'une nouvelle cathédrale. À une abbaye et aux trois premières collégiales s'en ajoutent trois autres, puis, plus tard, une septième collégiale et un deuxième monastère.

Marc Suttor

Maître de Conférences en histoire médiévale
à l'Université d'Artols

S'il est exact que l'esprit des Lumières s'est largement répandu à Liège surtout après 1750, comme l'a montré récemment le professeur Daniel Droixhe (1), il est curieux de constater que l'auteur de la rubrique ne mentionne pas explicitement la Révolution liégeoise de 1789, fille de la Révolution française pour l'historien Georges Lefebvre.

De plus, "la domination des princes-évêques" ne s'est pas terminée en 1792. Constantin-François de Hoensbroeck décède bien le 4 juin de cette année-là, mais son neveu le comte François de Méan lui succède et régnera (sauf pendant la première période française sous Dumouriez de fin novembre 1792 au début mars 1793) jusqu'à sa fuite en Allemagne à la mi-juillet 1794. Malgré une violente résistance autrichienne, l'armée française du général Jourdan, aidée par de nombreux patriotes liégeois, reprendra la ville de Liège le 27 juillet 1794.

Venons-en au XX^e s. : aucune mention n'est faite de la glorieuse résistance des 8 forts de la place de Liège jusqu'au 16 août 1914, ni de l'occupation de la ville par les troupes allemandes pendant toute la Première Guerre mondiale et de leurs exactions, ni de la remise de la Légion d'honneur à la ville le 24 juillet 1919 par le président Poincaré et le maréchal Foch, en présence du roi Albert I^e.

Enfin, on ne sait où l'auteur est allé pêcher ce chiffre de "23.000 immeubles détruits". Une *Histoire de Liège*, ouvrage collectif paru en 1991 (2), apporte heureusement quelques précisions sur ce tragique épisode de 1944.

Le professeur Francis Balace fait la distinction entre le territoire de la commune de Liège et celui de l'arrondissement de Liège, beaucoup plus vaste. Il est tombé sur la ville 135 V1 (et, semble-t-il, une seule fusée V2) en deux vagues (du 20 au 30 novembre '44, puis du 15 décembre '44 au 20 janvier '45). Ces bombes volantes ont rasé un millier d'immeubles, tué 401 habitants (plus 16 militaires américains) et blessé 591. Pour ce qui est de l'arrondissement, il y eut 2.809 immeubles détruits et 20.586 ont été rendus inhabitables. Le bilan humain est évidemment plus lourd : 1.649 tués et 2.558 blessés. Même si ces destructions ont été énormes (et on ne tient pas compte ici des dégâts matériels et des pertes humaines causées par les bombardements américains du printemps 1944 sur et autour des installations ferroviaires), on est encore très loin des 23.000 immeubles détruits.

Jacques Liénard,
enseignant e.r.

(1) Daniel Droixhe, *Une histoire des Lumières au Pays de Liège - Livres, idées, société*, éd., de l'Université de Liège avec le concours de la Fondation Universitaire de Belgique, 2007, 410 pp.

(2) *Histoire de Liège*, collectif sous la direction du professeur Jacques Stiennon, éd. Privat, 1991, pp. 269-270.

Wallonie-France

Rédacteur en chef :

Jean-Sébastien JAMART
39, rue Saint-Donat, 5002 Saint-Servais
Tél : 0486 92 17 92

Courriel : jsjamart@yahoo.fr

Secrétariat et composition :
Monique WESMAEL

Trésorier: Jacques BONNIVERT
tél. 04 388 20 90.

Éditeur responsable :

Jacques-Yves CHARLIER,
34, rue de la Baume,
4470 St-Georges s/Meuse
Tél. + fax: 04 275 36 20
GSM: 0477 29 63 24.

Correspondants en France :

Paul DURIEUX, Chemin du Tronc,
30200 La Roque-sur-Cèze
Pierre MÉLOT, Le Barsac, 07230 Payzac
Tél. 0033 (0) 4 75 39 99 32.

Avec la collaboration de
Mmes Edwige FASTREZ,
Nézia MAHIEU ;

MM. Pierre BERTRAND, CHANTECLER,
Cédric CHOPIN, Jacques DEHAES,
Marc DE MIDDELEER, Guy DENIS,
François DETIF, Jean DUFRANE,
Roland FERRIER, Daniel JOZIC,
Adrien LAURANT, Michel LEMMENS,
Jacques LIÉNARD, Michel MARTENS,
Pierre MÉLOT, OCULUS, André PATRIS,
Marc PHILIPPE, Georges RÉGIBEAU,
Jacques ROGISSART, Jean-Paul ROOS,
Eric SMETS, Marc SUTTOR,
René SWENNEN, Claude THAYSE.

Sous le parrainage de

MM. Pierre BERTRAND,
sénateur honoraire,
Robert COLLIGNON,
ancien président du Parlement wallon,
Philippe DETROZ, professeur;
Albert SALON,
ancien ambassadeur de France
président du Forum francophone
international (FFI)
et de Avenir de la langue française,
Dr Jean-Pierre LEVECQ, ancien député,
André PATRIS, directeur honoraire de la
Maison de la Francité,
Roger PINON,
professeur d'école normale e.r.,
Me René SWENNEN, écrivain et avocat
aux barreaux de Liège et de Paris,
François PERIN, professeur émérite
de l'Université de Liège.

Partisans du retour de la Wallonie à la France, faites de votre position convaincue une attitude convaincante!

Deux formules sont à votre disposition pour propager cette solution d'avenir:

* sur simple demande adressée au rédacteur en chef (coordonnées ci-contre), vous recevrez gratuitement d'anciens numéros de *Wallonie-France* (dans la limite des stocks encore disponibles).

* vous pouvez vous abonner à l'essai (ou offrir un abonnement à un proche, un ami pour quelques mois à titre de cadeau). Il vous suffit de remplir le bulletin de commande ci-dessous (à détacher, photocopier ou recopier)

Je soussigné:

rue n°

code postal localité

prie l'éditeur responsable de *Wallonie-France* de faire bénéficier d'un abonnement de 6 mois la personne dont le nom suit,

Mme, Mlle, M.

rue n°

code postal localité

pendant 6 mois (3 numéros) à partir du mois du n°

Je verse la somme de faveur de 6 euros (3 numéros)
sur le compte bancaire n° 068-227198376 de *Wallonie-France*
à 4130 Tilff.

Pour la France, paiement par chèque en précisant bien nom et
adresse au trésorier (coordonnées ci-dessous).

Je désire (Je ne désire pas)* que mon identité soit communiquée
au destinataire de cet abonnement cadeau.

* Biffer les mentions inutiles.

Date: Signature:

Abonnement

Belgique France et Europe

simple	17,00 euros	19,50 euros
soutien:	22,00 euros	24,50 euros
étudiant, chômeur:	10,00 euros	12,50 euros

À verser au compte 068-2271983-76 de *Wallonie-France* à 4130 Tilff

Pour la France, au compte Dexia banque sa, avenue Laboule 37 à B
4130 Tilff IBAN BE 91-0682-2719-8376 / code SWIFT (=BIC) : GKCC BEBB
de *Wallonie-France*, 14, rue des Aubépines, B 4130 Tilff